

SCOT approuvé - 11 octobre 2016 – Projet d'Aménagement et de Développement Durables

SCOT approuvé par délibération du Comité Syndical du 11 octobre 2016.

Le Président,
Yannick BOUTHIÈRE

Syndicat Mixte
Pays de l'Autunois Morvan
7 Route du Bois de Sapin
71400 AUTUN
Tél. 03 85 52 67 72



SOMMAIRE

L'ambition du territoire : positionnement régional	4
1. <i>Valoriser le positionnement du territoire au sein de l'Arc Urbain et du massif du Morvan</i>	4
2. <i>Accueillir durablement des habitants et de l'emploi sur le territoire</i>	5
3. <i>Mettre en valeur les grands espaces, les richesses environnementales et la ruralité du territoire en tant que facteurs d'attractivité</i>	6
4. <i>Renforcer une armature urbaine dynamique, partie prenante du réseau urbain départemental et régional.....</i>	7

Axe 1 : Renforcer l'attractivité économique du territoire en valorisant ses atouts	9
1. <i>Renforcer le dynamisme de l'armature économique, de la ville centre aux villages</i>	9
1.1. Autun : un pôle majeur à soutenir à l'échelle régionale	9
1.2. Epinac et Etang / Arroux : des pôles secondaires structurants pour l'emploi rural	9
1.3. Les villages : des activités diffuses à maintenir	10
2. <i>Renforcer l'armature commerciale.....</i>	10
2.1. Autun : une fonction commerciale pour un vaste bassin de vie	11
2.2. Etang, Epinac, Anost : une fonction de « relais »	11
2.3. L'offre commerciale dans les villages : une fonction de « proximité »	11
3. <i>Adapter l'offre foncière en ZAE aux attentes des entreprises.....</i>	12
3.1. Adapter quantitativement l'offre foncière au regard de l'armature économique du territoire et des besoins d'installation	12
3.2. Qualifier l'offre foncière dans les ZAE stratégiques	12
3.3. Le développement des activités dans les villages : des besoins modérés à anticiper	13
4. <i>Favoriser le développement de l'économie touristique et de loisirs</i>	13
4.1. Affirmer le positionnement touristique de l'Autunois Morvan	13
4.2. Rattacher le territoire aux réseaux d'itinérance régionaux	14
5. <i>Favoriser la valorisation des ressources et productions locales</i>	15
5.1. Les productions agricoles	15
5.2. Les productions forestières	16
5.3. Les ressources énergétiques	16
5.4. Les ressources du sous-sol	17

Axe 2 : Valoriser un cadre environnemental, paysager et urbain de qualité

..... 17

1. Préserver la qualité paysagère du territoire	17
1.1. Préserver la « charpente » paysagère des espaces agricoles et forestiers	17
1.2. Préserver les conditions de découverte des éléments paysagers : grands axes, sites majeurs, points de vue, patrimoine	18
1.3. Rechercher un développement urbain respectueux des paysages	19
2. Maintenir la qualité et la fonctionnalité écologique du territoire	21
2.1. Protéger les espaces d'intérêt pour la biodiversité	21
2.2. Protéger les espaces d'intérêt pour l'eau	22
2.3. Inciter à une gestion durable des espaces agricoles et forestiers	22
3. Reconquérir les cœurs de villes et de villages.....	23
3.1. Réhabiliter le bâti ancien et résorber la vacance	23
3.2. Densifier les centralités en s'appuyant sur des formes urbaines innovantes	24
3.3. Qualifier les espaces publics et organiser les déplacements doux	24
3.4. Objectifs spécifiques pour la ville d'Autun	25
4. Assurer les conditions d'un développement durable des villes et des villages	25
4.1. Réduire la facture énergétique et les émissions de GES	25
4.2. Economiser le foncier	26
4.3. Répondre aux besoins en eau	26
4.4. Bien prendre en compte les risques et les nuisances	27
4.5. Gérer les déchets	27

Axe 3 : Répondre aux besoins des habitants en logements et en services, en s'appuyant sur une armature urbaine fonctionnelle.....**28**

1. Affirmer une armature urbaine fonctionnelle au service de tout le territoire.....	29
1.1. Autun : la ville centre	28
1.2. Etang et Epinac : les petites villes	28
1.3. Anost : le pôle relais	29
1.4. Lucenay, Igornay, Saint Léger : les pôles de proximité	29
1.5. Les villages	29
2. Organiser l'offre de services autour de l'armature urbaine	29
3. Produire des logements pour répondre aux besoins des habitants et favoriser la mixité sociale.....	30
4. Renforcer la production de logements dans les polarités, en recherchant un développement équilibré entre les différents secteurs du SCOT	30
5. Organiser les déplacements pour garantir la mobilité en milieu rural	32
6. Optimiser l'aménagement numérique du territoire	33

Carte de Synthèse du PADD**34**

L'ambition du territoire : positionnement régional

1. Valoriser le positionnement du territoire au sein de l'Arc Urbain et du massif du Morvan

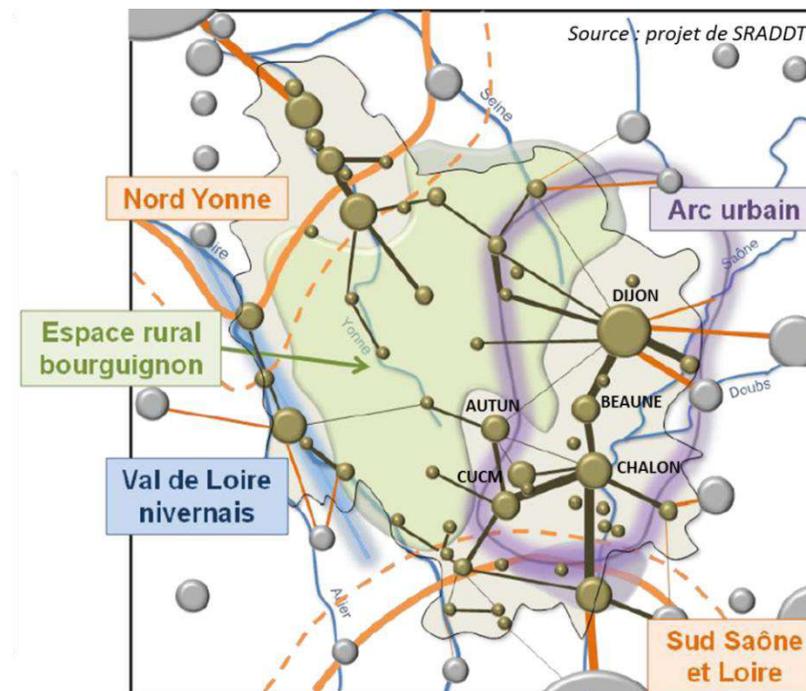
L'Autunois Morvan fait face aujourd'hui à un double enjeu de positionnement régional qui conditionne son attractivité économique et résidentielle future :

- D'une part, **le territoire doit inscrire son développement au sein du secteur dynamique de l'« Arc Urbain »**, valorisant sa situation de carrefour entre l'axe Centre Europe Atlantique et le couloir de développement de la vallée de la Saône. Autun, pôle économique et industriel structurant à l'échelle du Pays, fait partie intégrante du réseau des grands pôles d'emploi de l'Arc Urbain, avec en particulier Le Creusot, Montceau-les-Mines, Chalon-sur-Saône à proximité. Le dynamisme économique d'Autun sera conditionné par un renforcement des complémentarités et des stratégies de développement communes avec ces grandes polarités : complémentarité de l'offre tertiaire, logistique, stratégie commune pour le développement du bassin d'industries métallurgiques, plasturgiques et textiles.
- D'autre part, **le rôle d'Autun par rapport au bassin de vie rural du Morvan doit être reconnu**, la ville jouant un rôle moteur dans l'offre de services, d'emplois et de logements pour répondre aux besoins des habitants. Les liens entre Autun et le Morvan mériteront en outre d'être optimisés sur le plan du développement présentiel (résidentiel et touristique) et de la valorisation des ressources rurales, en renforçant le travail en commun avec le Parc Naturel Régional.

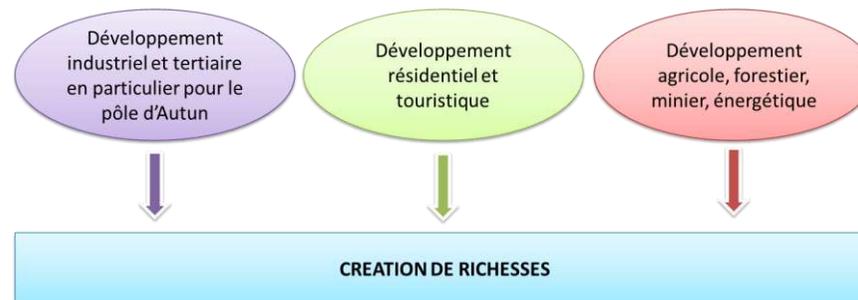
Les élus se fixent pour objectif fort de valoriser les atouts économiques multiples liés à la situation particulière de l'Autunois Morvan, en poursuivant et en renforçant des politiques de développement sur les axes suivants :

- **Le développement d'Autun en tant que pôle économique régional**, avec un objectif de croissance économique autour des services à la personne (publics et privés), des filières historiques (textile, métallurgie,...) et innovantes (éco-matériaux, économie immatérielle,...).
- **Le développement de l'économie présentielle sur tout le territoire**, à la fois pour l'économie résidentielle (résidents principaux ou secondaires dans le Morvan en particulier) et l'économie touristique et de loisirs (tourisme patrimonial à Autun, tourisme « nature » sur tout le territoire, tourisme itinérant).

- **Le renforcement de la valorisation des ressources endogènes** du territoire dans une optique de développement durable du territoire : ressources agricoles, forestières, énergétiques et minières. L'objectif est de valoriser plus et mieux les ressources en favorisant leur exploitation pérenne, leur transformation et leur valorisation localement.



L'Autunois Morvan, à l'interface entre deux grands ensembles dynamiques



2. Accueillir durablement des habitants et de l'emploi sur le territoire

L'accueil d'habitants et d'activités économiques constitue un objectif important pour l'Autunois Morvan qui n'a pas vocation à être un îlot de nature isolé des zones de développement départementales et régionales. Il s'agit d'attirer des habitants en offrant de l'emploi, mais également de soutenir la croissance de l'emploi par l'accueil de nouveaux habitants. Outre l'offre d'emploi, le territoire mise également sur d'autres facteurs d'attractivité tels que le cadre de vie, l'accès aux services, la dimension culturelle,...

En s'appuyant sur la déclinaison des ambitions présentées ci-avant, les élus fixent un **objectif de croissance modérée de l'emploi** à l'échelle du Pays (0,2% par an environ), afin que l'Autunois Morvan reste un territoire vivant et producteur de richesses.

Cette stabilisation devra passer, en particulier, par le **renforcement des dynamiques des filières du pôle d'Autun** (qui accueille actuellement environ les deux tiers des emplois du territoire) qui rayonnent et fonctionnent à l'échelle régionale voire nationale, en lien avec le réseau de pôles d'activités de l'Arc Urbain (cf. ci-avant).

Elle devra également passer par un **renforcement des activités rurales** dans les pôles secondaires (Étang-sur-Aroux, Epinac) et dans les villages qui accueillent des activités diffuses importantes pour la vie locale : artisanat, agriculture, activités culturelles et touristiques, activités touristiques. Ces activités diffuses sont particulièrement nombreuses et diversifiées dans le secteur du Morvan, le Parc Naturel Régional portant des politiques volontaristes de valorisation à accompagner dans la durée.

Parallèlement à cet objectif de maintien de l'emploi sur place, le territoire se fixe un **objectif de croissance modérée de la population** (+0,2% par an environ), rompant avec les tendances des dernières décennies. Il s'agira d'assurer de bonnes conditions d'accueil de nouvelles populations, en particulier des populations jeunes, et de maintien des populations en place, en particulier :

- Une **offre de services compétitive** répondant aux attentes des habitants : services de santé, services scolaires et périscolaires, commerces alimentaires et non alimentaires... En particulier, le maintien et le renforcement des services de santé (pôle hôpital – clinique, maisons de santé, maisons des spécialistes,...) constitue un enjeu fort.
- Une **offre de logement calibrée, attractive, diversifiée**, dans les villes et villages. L'objectif est d'adapter l'offre de logements par rapport au profil des habitants déjà présents et de ceux s'installant sur le territoire. En particulier, l'offre devra

répondre aux besoins des personnes âgées dont la proportion va naturellement augmenter dans les 20 prochaines années. Elle devra également répondre aux attentes des ménages avec enfants, des jeunes actifs (logements abordables, logements temporaires), et des jeunes retraités qui pourront s'installer sur le territoire (profils de ménages qui viennent déjà s'installer aujourd'hui).

La coordination entre les politiques d'accueil d'activités et d'accueil d'actifs devra nécessairement être renforcée à l'avenir afin d'ancrer durablement emplois et habitants sur le territoire. Les élus fixent, dans cette optique, un **objectif structurant de maintien et de développement de l'offre de formation en complémentarité avec les politiques de développement** des différentes filières.

	En 2009	OBJECTIF 2016 - 2028	OBJECTIF 2029 - 2040
Population	35 760	+ 850	+ 850
Emplois	12 583	+ 300	+ 300

3. Mettre en valeur les grands espaces, les richesses environnementales et la ruralité du territoire en tant que facteurs d'attractivité

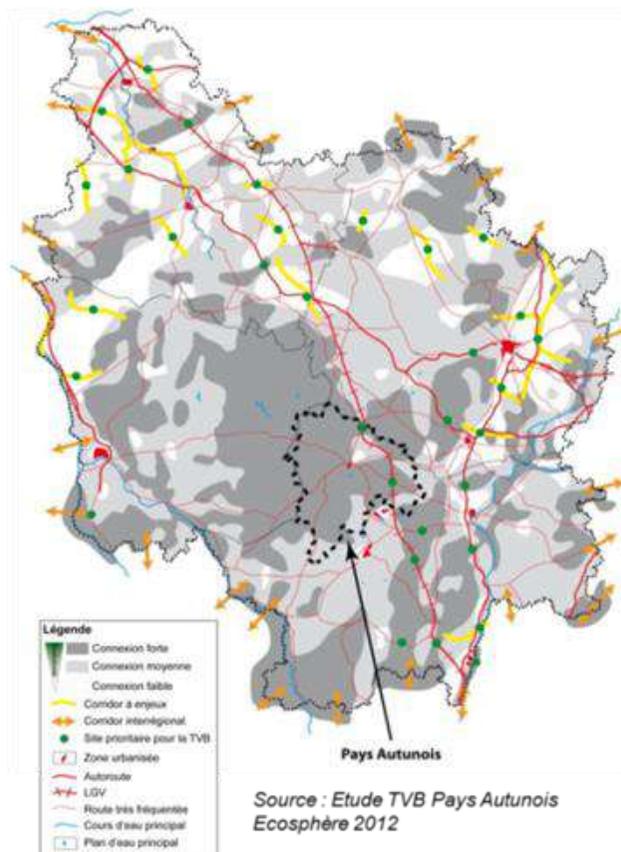
Le cadre environnemental et paysager du territoire est remarquable à plus d'un titre : le territoire bénéficie en effet de grands espaces agricoles et naturels diversifiés qui présentent des qualités écologiques et paysagères importantes (forêt de feuillus, de résineux, espaces agricoles bocagers plus ou moins ouverts, réseau dense de cours d'eau, mosaïque ponctuelle de landes et de pelouses sèches...), mais également une ressource en eau dont dépend les territoires voisins. Le territoire s'inscrit ainsi dans un principe de solidarité écologique et souhaite valoriser les relations entre les territoires vis-à-vis de l'utilisation des richesses et des biens communs.

Ce cadre environnemental remarquable constitue un facteur d'attractivité aussi bien résidentielle que touristique, qui mérite d'être préservé à long terme dans une optique de protection d'un cadre de vie de qualité de plus en plus rare et recherché à l'échelle régionale et nationale.

L'intérêt écologique de l'Autunois Morvan constitue une ressource fondamentale du territoire qui représente alors un « cœur de biodiversité » à l'échelle régionale. Les enjeux de préservation de cette richesse, qui appartient à tous, relèvent de la responsabilité de chacun et se traduisent par des mesures de préservation des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques, mais aussi par des aménagements permettant de restaurer la fonctionnalité du réseau écologique.

Afin de renforcer l'attractivité du territoire à long terme, la qualification du cadre d'habitation et d'activité que constituent les villes et villages constitue également un objectif fort. L'ambition est de proposer aux habitants et entreprises un cadre « urbain » d'excellence, en recherchant en particulier à reconquérir les centralités, à qualifier les paysages urbains et villageois.

En cohérence avec cette ambition paysagère, un objectif d'exemplarité est défini pour la production de villes et de villages durables, en étant particulièrement vigilant vis-à-vis de la performance énergétique de l'habitat, de la gestion de la ressource en eau, de la gestion des risques, des nuisances, de la gestion des déchets.



Le Pays de l'Autunois-Morvan, « cœur de biodiversité » de la trame verte et bleue régionale

4. Renforcer une armature urbaine dynamique, partie prenante du réseau urbain départemental et régional

Le bon fonctionnement de l'armature urbaine du territoire, en lien avec les territoires voisins, constitue une ambition importante.

La ville d'Autun, qui rayonne au-delà des limites du Pays et en particulier sur le Morvan, doit continuer d'apporter emplois et services pour répondre aux besoins des habitants tout en permettant l'attractivité envers les populations extérieures.

Les bourgs d'Épinac et d'Étang-sur-Aroux tiennent également une place particulière dans le fonctionnement du réseau urbain local, et leur importance doit être affirmée en termes de réponse aux besoins des habitants et d'accueil d'activités économiques.

L'ancrage de l'armature urbaine du territoire au sein d'un réseau d'infrastructures de transport efficace est à maintenir et à valoriser comme un atout dans le développement à venir. Cette articulation demande un accompagnement fort des politiques d'organisation des transports, qui se traduit par :

- Un maintien, voire un renforcement des dessertes TER sur la ligne Dijon-Nevers, en particulier à Etang/Arroux, mais également sur les autres gares de la ligne. La concrétisation du projet d'électrification de la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA), inscrit au Contrat de Plan Etat – Région Bourgogne 2015 – 2020, représente un objectif important pour le territoire. Ce projet intègre en particulier la modernisation de la ligne existante entre Nevers et Chagny / Corpeau, et le raccordement de cette ligne à la ligne LGV Paris-Sud-Est au niveau de la gare du Creusot-Montceau-Montchanin TGV.

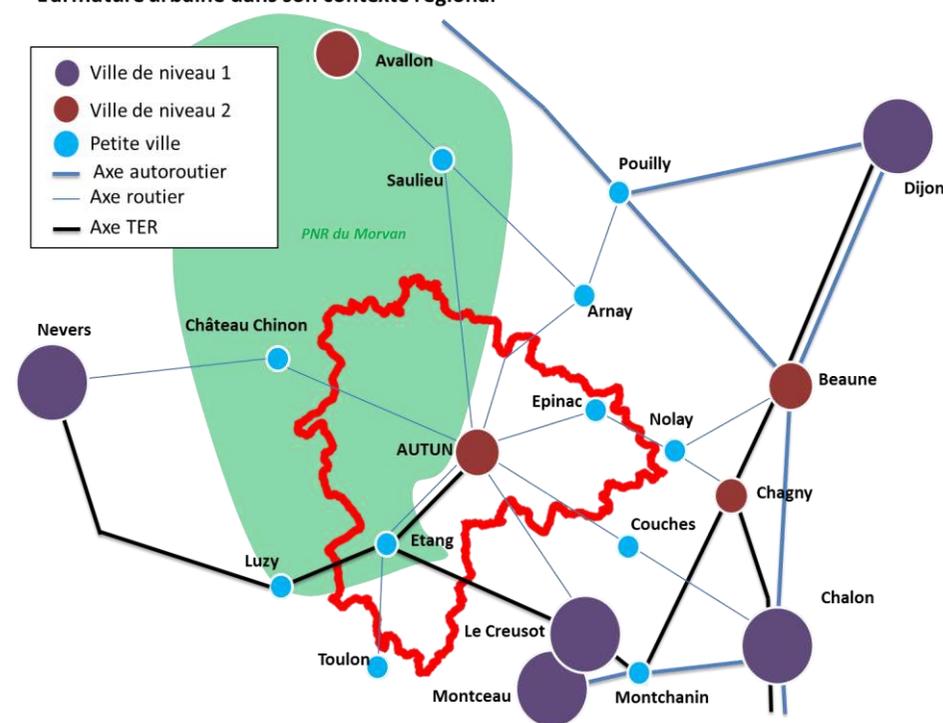
La liaison ferrée Etang-Autun est également à maintenir, avec un enjeu fort de desserte de la ville centre, mais également des petites gares entre Autun et Etang/Arroux.

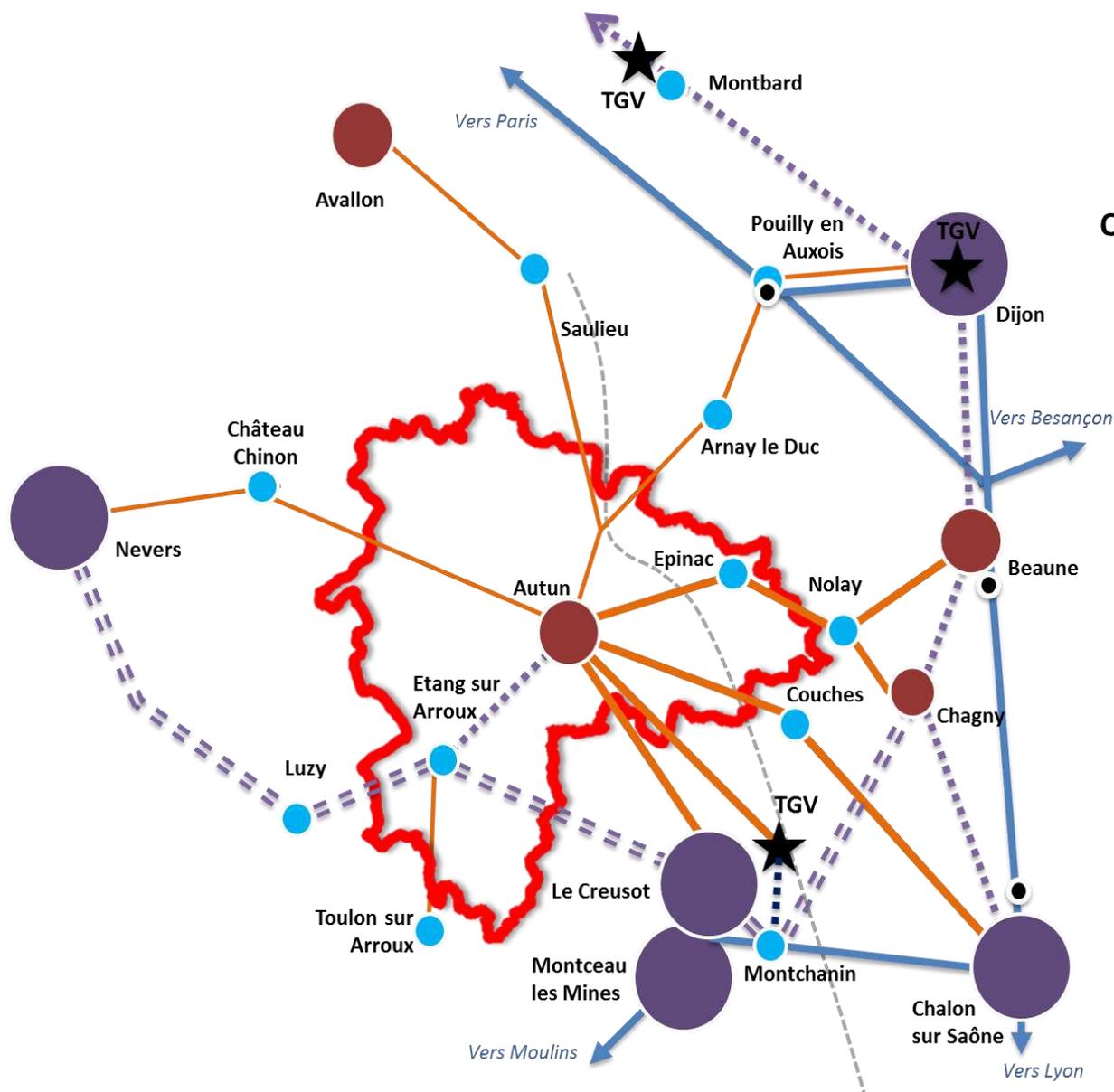
- Une optimisation du fonctionnement des liaisons en cars sur les lignes suivantes : Autun-Le Creusot, Autun-Couches-Chalon, Autun-Epinac-Beaune, afin de favoriser les alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements vers les pôles voisins. L'enjeu est notamment d'optimiser les temps de parcours sur ces lignes afin d'offrir une réelle alternative pour les trajets domicile-travail.
- Le maintien de la bonne desserte de la gare du Creusot TGV et son renforcement par des liaisons en car depuis Autun. Le développement d'une liaison ferrée entre la gare TGV et la gare TER de Montchanin est à encourager. Le renforcement des

dessertes de la gare TGV depuis Autun en période estivale constitue également un objectif fort, les cadencements de navettes entre le 15 juillet et le 15 août étant limités.

- Le maintien des liaisons en car permettant de relier Autun avec les pôles de la Nièvre et de la Côte d'Or : Château-Chinon, Saulieu, Arnay-le-Duc, Luzy, et les pôles plus importants d'Avallon et de Nevers. La liaison vers Dijon via Pouilly-en-Auxois est également importante pour les habitants, et les temps de trajets actuels gagneraient à être améliorés via une meilleure coordination des lignes départementales actuellement en place.
- Le maintien de la bonne accessibilité routière vers les grands axes autoroutiers. Trois principales entrées d'autoroute sont stratégiques par leur proximité : Chalon (A6), Beaune (A6, A31, A36) et Pouilly-en-Auxois (A6, A38).

L'armature urbaine dans son contexte régional





Objectifs de connexion du territoire avec l'armature urbaine régionale

Objectifs de renforcement des connexions TC avec les pôles extérieurs

- TER vers Nevers, le Creusot, Dijon, et vers Chalon / Lyon via Chagny
- Projet d'électrification de la ligne ferroviaire Nevers-Chagny
- Bus vers Le Creusot, Chalon, Beaune, vers la gare TGV
- Bus vers Château Chinon, Saulieu, Dijon, Toulon/Arroux
- Ligne LGV Lyon-Paris
- Projet de raccordement TGV-TER

Objectif de maintien de l'accessibilité des principaux axes routiers régionaux proches

- Grands axes routiers : A6, A31, A36, A38, RCEA
- Principales entrées d'autoroute à proximité

Axe 1 : Renforcer l'attractivité économique du territoire en valorisant ses atouts

Le développement de l'attractivité économique du territoire constitue une ambition forte afin de porter le dynamisme démographique de l'Autunois Morvan. L'objectif est de s'appuyer efficacement sur les nombreux atouts du territoire en termes de création de richesses et d'activités, en prenant en compte leur diversité et leur complémentarité, et en s'appuyant sur une armature économique importante qui concentre les activités et l'emploi.

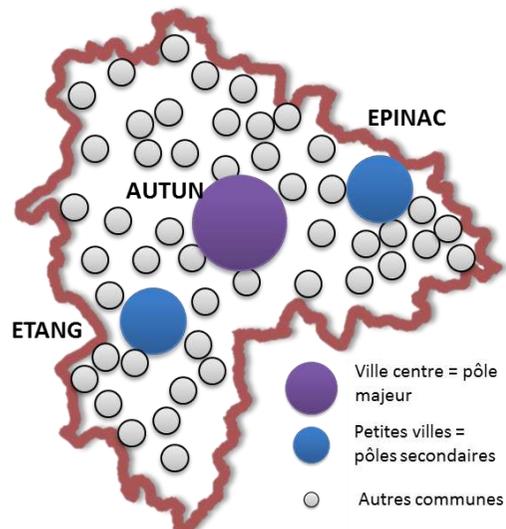
1. Renforcer le dynamisme de l'armature économique, de la ville centre aux villages

L'accueil d'activités et le développement de l'offre d'emploi sur le territoire repose en large partie sur le dynamisme de trois pôles économiques : Autun, Epinac et Etang / Arroux, qui accueillent environ 80% des emplois du territoire et qui fonctionnent en lien avec les polarités extérieures.

L'activité économique dans les villages, si elle représente un poids moins important en termes d'emploi, constitue également une richesse qui anime et dynamise le monde rural.

Le PADD fixe un objectif de renforcement des différents niveaux de polarités économiques, en prenant en compte les grands axes déclinés ci-après. Ces grandes orientations, liées aux politiques de développement qui sont et seront développées sur le territoire, doivent permettre d'atteindre l'objectif de maintien de l'emploi au cours des prochaines décennies.

L'armature économique du territoire



1.1. Autun : un pôle majeur à soutenir à l'échelle régionale

L'affirmation et le renforcement d'Autun en tant que pôle d'emploi principal du territoire est un objectif fondamental, qui se décline dans la polarité elle-même mais également dans les liens à construire et renforcer avec les autres polarités de l'Arc Urbain : Le Creusot, Montceau-les-Mines, Chalon-sur-Saône en particulier.

L'accueil d'activité et la création d'emplois gagneront à s'appuyer sur le **renforcement des filières suivantes** qui fondent le dynamisme du pôle :

- Les **filières industrielles historiques**, textile et métallurgique en particulier, qui sont présentes de longue date dans la ville et qui constituent encore aujourd'hui un atout important ;
- Les **filières industrielles liées à la valorisation des ressources locales**, en particulier la filière agroalimentaire et la filière bois ;
- Les **filières innovantes** en cours de développement avec en particulier le développement des activités numériques et des éco-industries ;
- Les **filières tertiaires** avec en particulier les services aux personnes, les commerces et le tourisme qui génèrent une part de l'activité économique de la ville ;
- La **filière logistique** qui peut être développée dans une certaine mesure du fait de la localisation stratégique du pôle d'Autun sur un nœud routier à proximité relative des accès aux autoroutes A6, A31 et A36.
- Le secteur des **services publics** et **des services aux personnes**, qui représentent une manne d'emplois considérable. Le renforcement de l'offre de services / grands équipements constitue un objectif (pôle hospitalier en particulier), dans une logique de réponse aux besoins des populations à l'échelle du bassin de vie.

1.2. Epinac et Etang / Arroux : des pôles secondaires structurants pour l'emploi rural

Le renforcement des pôles secondaires est également un objectif important, en particulier pour éviter la polarisation de l'accueil d'activités uniquement sur la ville centre. Ainsi, il convient de soutenir les principales filières présentes ou pouvant se développer dans ces pôles, sans pour autant engendrer une situation de concurrence avec Autun sur l'accueil d'entreprises :

- Les **petites industries** méritent d'être soutenues : construction métallique à Epinac (avec la présence de grandes entreprises à maintenir sur le territoire), métallurgie et mécanique de précision à Etang.
- Les **activités liées à la valorisation des ressources locales** gagneront à être développées en complémentarité avec les projets réalisés à Autun : filière bois à

Etang / Arroux qui s'inscrit dans le PNR du Morvan et qui accueille des entreprises liées à cette filière, ainsi qu'un lycée professionnel spécifique ; agroalimentaire dans les deux pôles.

- Les **petites activités artisanales** et les **activités liées au BTP** peuvent également être développées dans ces deux pôles, pour répondre à des besoins de proximité (petits bassins de vie).
- Les **activités tertiaires** devront être soutenues en cohérence avec le renforcement de l'offre de services dans ces deux polarités : services aux personnes, commerces ;
- Enfin, les **activités touristiques** pourront être développées dans les deux pôles, avec un potentiel de valorisation du tourisme « nature » à Etang (en lien avec le PNR du Morvan) et un potentiel de valorisation du tourisme industriel à Epinac (mise en valeur du Puits Hottinguer).

A noter que l'inscription dans un réseau de transports efficace constitue un point important pour renforcer le dynamisme des polarités secondaires (cf. positionnement régional). La situation particulière d'Etang / Arroux sur la ligne TER Dijon – Nevers constitue un atout majeur à valoriser.

1.3. Les villages : des activités diffuses à maintenir

Les villages accueillent de **multiples activités économiques**, avec en particulier la présence de petites entreprises contribuant au dynamisme du monde rural : artisanat, agriculture, activités artistiques et culturelles, activités touristiques, petits commerces,...

Dans les villages du Morvan, le développement de ces activités est soutenu depuis plusieurs décennies, en particulier via les politiques du PNR du Morvan.

Le maintien des petites entreprises dans les villages constitue un

Polarité	Exemples de filières à conforter / développer
Autun	<p>Activités industrielles : industrie textile, métallurgie, éco-industries et activités innovantes, activités artisanales</p> <p>Ressources locales : industrie filière bois (dont scierie), outils de transformation agro-alimentaires, logistique, exploitation agricole et forestière</p> <p>Activités tertiaires : services aux personnes, commerces alimentaires et non alimentaires, services aux entreprises, plateformes de télétravail</p> <p>Activités touristiques et culturelles : hébergements, restauration, sites de loisirs, services aux visiteurs, événementiel,...</p> <p>Autres : Artisanat, BTP</p>
Epinac, Etang	<p>Activités industrielles : constructions métalliques (Epinac), métallurgie et mécanique de précision (Etang), petites activités industrielles</p> <p>Ressources locales : filière bois (formation, transformation à Etang), petite transformation de produits agricoles, commercialisation locale, exploitation agricole et forestière</p> <p>Activités tertiaires : équipements et services relais, commerces alimentaires, services aux entreprises</p> <p>Tourisme : hébergement, restauration, valorisation patrimoniale, artisanat d'art</p> <p>Autres : BTP, artisanat</p>
Villages	<p>Activités tertiaires : petits commerces, TPE de services</p> <p>Ressources locales : exploitation agricole et forestière, et petit artisanat pour la transformation</p> <p>Tourisme : artisanat d'art, hébergement, restauration</p> <p>Autres : BTP, artisanat</p>

enjeu fort dans un contexte où les transmissions d'entreprises peuvent avoir du mal à s'opérer du fait d'un manque d'attractivité. En cohérence avec les objectifs du SCOT, des actions spécifiques pourront être menées afin de faciliter ces transmissions.

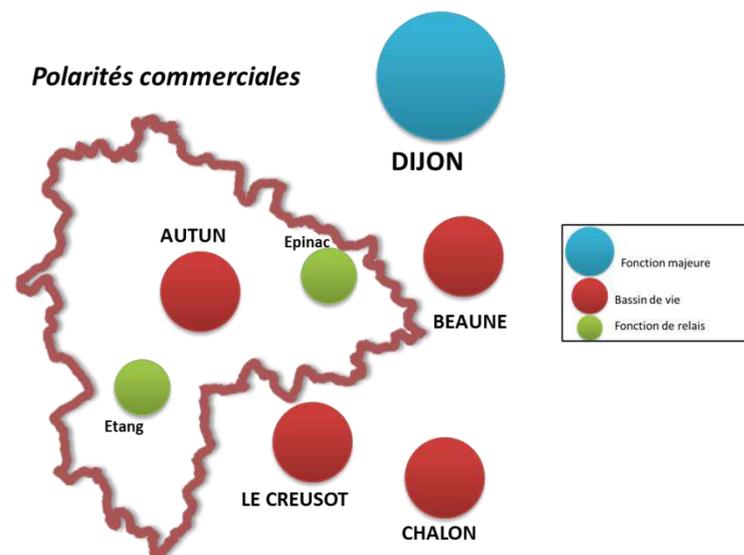
Le PADD fixe un objectif de maintien des activités en place dans les villages. L'ambition des élus est de permettre l'accueil de bâtiments d'activités dans les villages, sur des surfaces proportionnées, et sans que cela nécessite la création de zones d'activités économiques à proprement parler.

2. Renforcer l'armature commerciale

L'offre commerciale sur le territoire est organisée autour de plusieurs niveaux de polarités, avec trois pôles principaux qui ont vocation à répondre aux besoins des habitants en termes d'accès aux différents niveaux et catégories de commerces : Autun, Epinac, Etang/Arroux.

Au-delà de ces trois polarités identifiées, certains villages proposent une offre commerciale de proximité qu'il convient de soutenir.

L'objectif est ici d'affirmer l'armature commerciale du territoire (voir carte ci-dessous) et son rôle. Le PADD définit des vocations pour chaque niveau de polarités, précisées ci-après.



2.1. Autun : une fonction commerciale pour un vaste bassin de vie

La ville d'Autun joue un rôle commercial majeur sur le territoire mais également au-delà, son aire de chalandise s'étendant sur une partie du massif du Morvan et regroupant une population d'environ 55 000 habitants.

Un objectif de maintien de la vocation commerciale d'Autun à l'échelle du bassin de vie est affirmé, avec en particulier la présence à conforter d'une offre occasionnelle (besoins hebdomadaires à mensuels) en commerces alimentaires et non alimentaires.

Le développement de l'offre visera pour l'essentiel à limiter les insuffisances de la zone de chalandise, générant des fuites commerciales mais surtout des besoins en déplacements accrus pour les ménages du bassin de vie (qui vont dans les bassins de vie voisins pour leurs achats).

En outre, il est souhaité que le développement de l'offre commerciale à Autun se fasse dans la recherche d'un équilibre adapté entre les petits commerces (nombreux en centre-ville) et les moyennes et grandes surfaces :

- L'objectif est, d'une part, de soutenir voire de renforcer les commerces du centre-ville dans une optique de valorisation de l'attractivité résidentielle et touristique de la ville, en affirmant leur vocation commerciale et en accompagnant leur valorisation (aménagement des espaces publics, soutien aux opérations de réhabilitation dans le cadre des politiques de renouvellement urbain, gestion du stationnement, développement des commerces de bouche,...).
- D'autre part, les élus souhaitent optimiser une offre commerciale en moyennes et grandes surfaces alimentaires et non alimentaires, installées dans des secteurs plus périphériques, en veillant à limiter les concurrences de l'offre avec les commerces de centre-ville. L'offre alimentaire semble suffisante aujourd'hui pour répondre aux besoins du bassin de consommation, mais des améliorations mesurées peuvent être recherchées pour l'offre spécialisée non-alimentaire.

2.2. Etang, Epinac : une fonction de « relais »

Un objectif de renforcement de la vocation commerciale d'Epinac et d'Etang-sur-Arroux est affirmé, afin de limiter les besoins en déplacements des habitants vers la ville centre d'Autun.

L'intention est de soutenir principalement le développement d'une offre commerciale répondant à des besoins quotidiens à hebdomadaires : moyennes surfaces alimentaires, quincailleries, presse, quelques commerces spécialisés le cas échéant.

Actuellement, cette offre existe et mérite d'être maintenue voire renforcée à Epinac et Etang-sur-Arroux.

Comme pour la ville d'Autun, le maintien des petits commerces dans les centralités constitue un enjeu important. L'objectif est d'accompagner le renforcement de ces commerces au service de l'attractivité des centralités, en travaillant sur l'aménagement urbain au sens large et en soutenant les opérations de requalification des locaux commerciaux.

2.3. L'offre commerciale dans les villages : une fonction de « proximité »

Les villages proposent une offre commerciale de première nécessité (réponse à des besoins quotidiens principalement) et présentent donc une fonction commerciale de proximité intéressante pour les habitants. Certains villages présentent d'ores et déjà une fonction de proximité plus affirmée qu'il convient de conforter (Anost, Saint Léger sous Beuvray,...).

L'objectif est de renforcer l'offre existante dans ces villages, en développant des petites surfaces alimentaires ou généralistes. Une attention particulière devra être portée au renforcement de l'offre dans le petit bourg d'Anost, et au maintien de l'offre dans les villages identifiés comme pôles de proximité dans l'armature urbaine (offre de logements et de services) : Igornay, Lucenay-l'Evêque et Saint-Léger-sous-Beuvray.

Le maintien des fonctions commerciales de proximité pourra passer par une réflexion sur l'organisation d'une offre mutualisée de commerces (alimentaire et quincaillerie, épicerie polyvalentes, tournées, commerces ambulants...) et de services (relais presse, relais poste, stations service...). Il permettra de rapprocher l'offre commerciale des habitants, et ainsi de limiter les besoins en déplacements vers les bourgs et vers Autun.

Polarité	Fonction	Vocation commerciale
Autun	Bassin de vie	Offre quotidienne, hebdomadaire et occasionnelle : petits commerces alimentaires et non-alimentaires, moyennes et grandes surfaces alimentaires et non-alimentaires (= habillement, équipement de la maison, bricolage et jardinage, mobilier, électroménager, multimédia,...), stations service
Epinac, Etang	Fonction de relais	Offre quotidienne et hebdomadaire : petits commerces alimentaires et non alimentaires, moyennes surfaces alimentaires / généralistes, stations service
Anost, St Léger / Beuvray, Igornay, Lucenay l'E.	Fonction de proximité	Offre quotidienne : épicerie, boulangeries, tabacs-presse, petites surfaces alimentaires, multiservices

3. Adapter l'offre foncière en ZAE aux attentes des entreprises

3.1. Adapter quantitativement l'offre foncière au regard de l'armature économique du territoire et des besoins d'installation

Les analyses des surfaces réservées pour la création de ZAE ont montré que ces surfaces étaient trop importantes au regard des besoins pour les prochaines décennies. En effet :

- Les surfaces disponibles ou inscrites à urbaniser dans les documents d'urbanisme représentent un total bien supérieur aux besoins liés à l'accueil d'entreprises ;
- Les besoins en foncier d'activité estimés au regard des consommations des 10 dernières années représentent une moyenne de 2 à 3 hectares par an en zones d'activités, soit un besoin de 25 à 30 hectares sur la période 2016-2028 (12 ans).

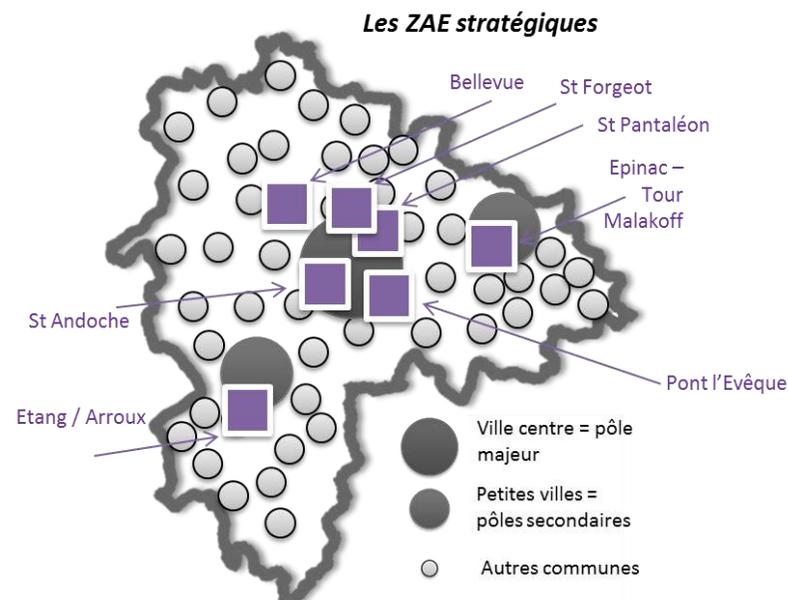
Du fait de ce constat, le PADD fixe un objectif d'adaptation des surfaces à vocation d'activité avec en particulier un déclassement important à mettre en œuvre dans le cadre du SCOT. A noter qu'une partie des surfaces aujourd'hui comptabilisées dans le potentiel foncier sont soumises à des contraintes empêchant leur urbanisation future : zones inondables, risques mouvements de terrain,... D'autres surfaces correspondent à des projets qui ne sont plus forcément à l'ordre du jour.

L'objectif est, en outre, de bien localiser l'offre foncière au regard de l'armature économique et des enjeux de développement du territoire. Ainsi, l'offre foncière en zones d'activités économique gagnera à être focalisée sur les ZAE d'intérêt « stratégique » pour le bon fonctionnement de l'armature urbaine :

- Les ZAE d'Autun et de sa proche périphérie : Saint Pantaléon, Saint Andoche, Bellevue, Saint Forgeot, Pont l'Evêque. L'objectif est double : poursuivre la requalification et le renouvellement de la Zone d'Intérêt Régional de Saint Andoche, ainsi que de la ZAE de Saint Forgeot ; prévoir les surfaces nouvelles à mobiliser pour répondre aux besoins d'installations d'entreprises lors des prochaines années (Bellevue, Saint Forgeot, Pont l'Evêque).
- La ZAE d'Epinac (Tour Malakoff) : les capacités d'extension restent limitées sur cette zone, mais un projet de réaménagement ambitieux est en cours de mise en œuvre. L'objectif est de permettre le développement mesuré de la zone pour permettre le maintien et le développement d'activités économiques d'échelle intermédiaire. Compte tenu des surfaces limitées disponibles sur la ZAE, une

réflexion pourra être engagée pour développer une zone annexe dans la limite des objectifs fonciers ci-dessous.

- La ZAE d'Etang-sur-Arroux : l'objectif est de permettre le développement mesuré de la zone pour permettre le maintien et le développement d'activités économiques d'échelle intermédiaire.



3.2. Qualifier l'offre foncière dans les ZAE stratégiques

Afin de soutenir le développement des trois principaux pôles de l'armature économique (Autun, Epinac, Etang / Arroux), le PADD fixe une ambition de qualification de l'offre foncière dans les ZAE concernées, considérées comme « stratégiques » à l'échelle du Pays. Cette ambition est traduite par les objectifs suivants :

- Le déploiement d'une desserte haut débit dans les ZAE concernées, avec des débits suffisants pour proposer des conditions d'installation attractives pour les entreprises ;

- Le renforcement de la desserte multimodale des zones d'activité, avec une desserte routière à optimiser et une desserte ferrée à valoriser le cas échéant.
- La qualification paysagère et urbaine des ZAE, pour plus d'attractivité et de qualité du cadre de travail pour les employés. Cette qualification jouera un rôle important dans le traitement des entrées de villes, en particulier à Autun.
- Le renforcement des politiques d'accueil d'entreprises sur ces ZAE en particulier, en lien avec les principaux partenaires.

En outre, afin de faciliter les liaisons entre les ZAE d'Autun tout en préservant les conditions de trafic dans la ville-centre, le PADD fixe un objectif de finalisation à moyen terme des projets d'itinéraires de contournement du centre-ville, qui permettraient de relier les ZAE de St Forgeot à celles de St Panthaléon d'une part, et celles de St Panthaléon à la route de Chalon (secteur du Vallon) d'autre part.

3.3. Le développement des activités dans les villages : des besoins modérés à anticiper

Les élus souhaitent pouvoir accueillir des bâtiments d'activité dans les villages, pour répondre à des besoins ponctuels mais réels d'installation ou de transfert d'activités artisanales de proximité (artisans du BTP en premier lieu : menuisiers, électriciens,...), sur des surfaces généralement modérées.

En effet, la transmission des activités artisanales constitue un enjeu important pour les prochaines décennies afin de maintenir le dynamisme des villages. Le maintien des possibilités de création de bâtiments d'activités contribue à faciliter ces transmissions, voire le maintien d'activités en place.

La multiplication des Zones d'Activités Economiques (équipées pour des besoins d'entreprises moyennes ou grandes) n'étant pas souhaitée à l'échelle du Pays, l'objectif est de permettre le développement des petites activités artisanales de manière diffuse dans les villages (hors ZAE) : petits bâtiments artisanaux, services et commerces de proximité.

Les activités industrielles, les activités générant des nuisances et les surfaces commerciales de plus de 300 m² n'ont pas vocation à être développées dans les villages. L'ensemble des activités devront être compatible avec la vocation résidentielle des villages et avec l'activité agricole.

4. Favoriser le développement de l'économie touristique et de loisirs

4.1. Affirmer le positionnement touristique de l'Autunois Morvan

Les activités touristiques et de loisirs constituent une source de développement économique importante pour le Pays et reposent sur les richesses patrimoniales et culturelles. Le PADD définit une ambition de renforcement de l'activité touristique locale, via la mise en œuvre des objectifs suivants :

- Le renforcement de l'activité à Autun, avec une affirmation de la stratégie patrimoniale autour du label « Ville d'Art et d'Histoire » et autour de la « locomotive » que constitue le patrimoine gallo-romain et médiéval, et un renforcement qualitatif de l'offre d'hébergement et de l'offre événementielle dans la ville afin de mieux capter les visiteurs « de passage » ;
- Le développement du tourisme « Vert » et des Activités de Pleine Nature (APN) en lien avec la politique du PNR du Morvan, en portant une attention au développement de l'offre dans les communes qui ne sont pas dans le périmètre du Parc.
- Le renforcement des liens touristiques entre le Morvan et Autun.
- Le développement du tourisme « durable », valorisant le cadre environnemental et paysager remarquable de l'Autunois Morvan (voies vertes, projet de réserve naturelle régionale de Montmain,...), en cohérence avec les orientations de la charte du PNR du Morvan.
- L'engagement de réflexions pour la valorisation touristique du patrimoine industriel (dont les routes de l'énergie,...), en lien avec les territoires voisins (Autun et Epinac en particulier).

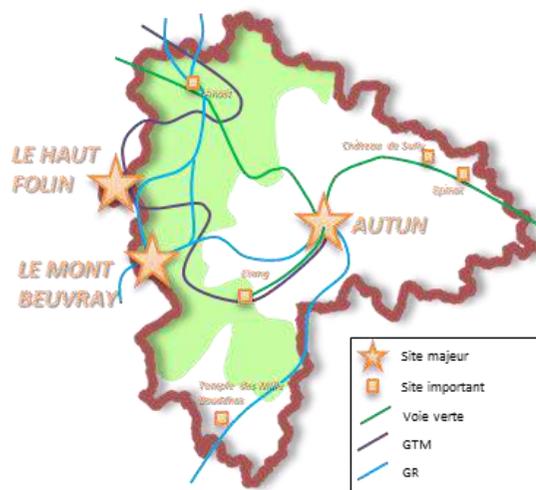
En outre, un objectif de renforcement de la mise en réseau des sites et des acteurs touristiques est affirmé, afin de valoriser efficacement les grands points d'attractivité du territoire (Bibracte, le Haut Folin, le Morvan, Autun, le château de Sully,...) et de faire rayonner cette attractivité sur l'activité économique de tout l'Autunois Morvan. Le développement de la mise en réseau doit en outre constituer un support pour promouvoir l'allongement de la durée des séjours sur le territoire, en particulier en captant mieux les touristes « de passages » passant zéro ou une nuit sur le territoire.

La mise en réseau doit également permettre de mettre en cohérence l'offre des prestataires touristiques privés (hébergement, restauration, activités sportives, accueil et découverte,...) en renforçant une stratégie touristique et un « message » commun.

Cet objectif est cohérent avec les orientations de la charte du PNR du Morvan qui visent bien à développer une stratégie touristique concertée, en particulier sur le volet du tourisme « nature ». Il est également cohérent avec les réflexions engagées dans le cadre du SRADDT visant à multiplier les logiques de développement touristique intégré à l'échelle régionale.

En termes de renforcement de l'offre d'hébergement touristique, les objectifs suivants sont affirmés :

- La qualification de l'offre hôtelière à Autun pour répondre aux attentes des visiteurs ;
- Le renforcement de l'offre d'hébergement « rural » (gîtes, gîtes de groupes et chambres d'hôtes en premier lieu) sur tout le territoire, en particulier dans l'Epinois où elle est peu développée, et dans le secteur du Morvan au regard des projets touristiques majeurs du Morvan des Sommets ;
- La poursuite des efforts engagés pour attirer des résidents secondaires (développement du tourisme résidentiel) dans les communes rurales, en particulier en-dehors du périmètre du Parc où la communication pour l'accueil est moins importante.



L'armature touristique du territoire

4.2. Rattacher le territoire aux réseaux d'itinérance régionaux

Le PADD fixe une ambition structurante d'inscription du territoire dans les réseaux d'itinérance régionaux, afin de favoriser le renforcement des flux touristiques, en lien avec la mise en valeur des patrimoines et le développement du tourisme « vert ».

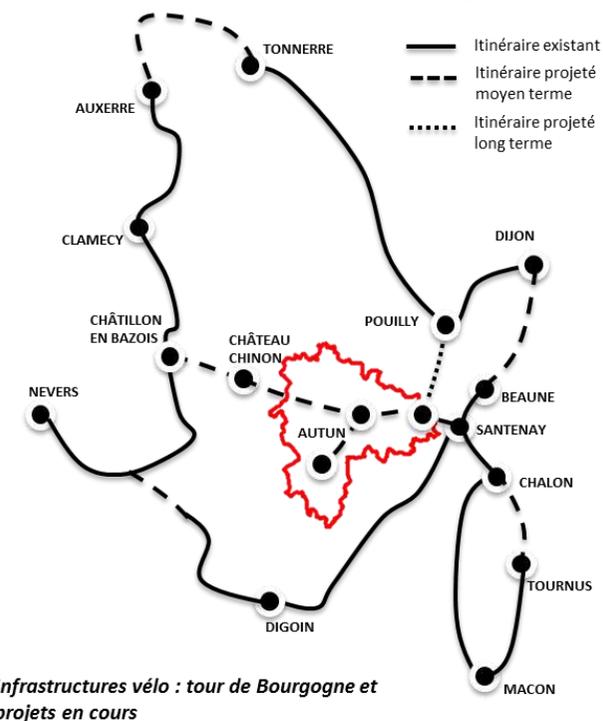
En particulier, les objectifs suivants sont définis pour l'itinérance cyclable :

- La finalisation du projet de voie verte reliant Santenay à Autun, via Epinac, dont la construction est déjà prévue et validée par les partenaires financeurs ;
- Son prolongement possible en direction de Châtillon-en-Bazois, via Château-Chinon, afin de boucler l'itinéraire de traversée du Morvan reliant le tour de Bourgogne à vélo d'Est en Ouest ;
- La finalisation du tronçon de véloroute reliant Autun à Etang-sur-Aroux, pour raccorder l'itinéraire vélo précité à la gare TER d'Etang ;
- La réalisation, à plus long terme, du projet d'itinéraire reliant Epinac à Pouilly-en-Auxois et au Canal de Bourgogne (liaison Epinac-Thury).
- En vue de la réalisation d'éventuels itinéraires futurs, un objectif de préservation systématique des emprises ferrées qui deviendraient non fonctionnelles est affirmé.

Afin de favoriser le développement de l'itinérance touristique, il est également fortement souhaité que les cadencements existants soient a minima maintenus à la gare d'Etang-sur-Aroux mais également à la gare d'Autun.

La valorisation des grands itinéraires touristiques existants constitue un objectif important, avec en particulier la Grande Traversée du Morvan (VTT) reliant Avallon à Autun, et l'itinéraire Bibracte-Autun-Alésia.

Enfin, le territoire affirme son intérêt pour la création d'un itinéraire régional ferré (« tour de Bourgogne en train ») qui pourrait permettre de valoriser la ligne Autun-Avallon qui n'accueille plus de voyageurs aujourd'hui.



Infrastructures vélo : tour de Bourgogne et projets en cours

5. Favoriser la valorisation des ressources et productions locales

Les élus fixent une ambition de renforcement de la valorisation économique des ressources « endogènes » du territoire, en particulier les ressources agricoles, forestières, énergétiques et minières.

Cet objectif vient s'inscrire en cohérence avec les premières orientations du SRADDT et du SRCAE de la Région Bourgogne, qui affirment l'importance d'une structuration de filières intégrées (filières agricoles et agro-alimentaires, filière bois, filières liées à l'exploitation des ressources énergétiques en particulier), dans une logique de transition énergétique.

5.1. Les productions agricoles

Les élus souhaitent favoriser la montée en puissance d'une politique de développement agricole « locale » et concertée, en continuant de soutenir la compétitivité de la filière viande charolaise à l'échelle nationale et internationale.

Les ambitions suivantes sont énoncées pour cette politique, déjà engagée et qui reste à conforter via des outils opérationnels adaptés au cours des prochaines années :

- La valorisation du caractère d'« excellence » de la filière viande charolaise pour la production de bovin maigre et du « terroir » agricole de l'Autunois (territoire naisseur). Cette ambition est cohérente avec le souhait de maintenir la qualité paysagère du territoire (bocage, prairies) énoncé dans l'axe 2.
- Le renforcement de la production locale de produits finis (bovins gras), via une croissance de l'engraissement, et la structuration locale, progressive, d'une filière de transformation associée à la filière viande.
- En particulier, les efforts engagés pour développer l'abattoir d'Autun devront être confortés. L'abattoir constitue un outil majeur pour permettre la transformation locale des productions bovines, largement développées à l'échelle du SCOT.
- La diversification mesurée des productions locales, parallèlement au soutien affiché par rapport à la filière viande, et le renforcement de la vente et de la consommation locale, au regard des potentialités du bassin de consommation (bassin Autunois mais aussi les bassins régionaux : chalonnais, dijonnais,...). Cet objectif s'inscrit en cohérence avec les orientations de la charte du PNR du Morvan visant à soutenir la diversification et le raccourcissement des filières. De nombreuses actions sont déjà portées à l'échelle du Pays pour soutenir le

développement des filières courtes, par la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan, par le PNR du Morvan et par la Chambre d'Agriculture.

- L'appui croissant sur les signes de qualité et labels dans une logique de reconnaissance qualitative des produits, que ce soit pour une commercialisation locale ou pour une commercialisation nationale / internationale (AOP Bœuf de Charolles, label rouge, marque Parc, agriculture biologique,...).

La valorisation de l'AOP Bœuf de Charolles, qui concerne la quasi-totalité du périmètre du SCOT, représente un objectif important, des producteurs adhérents à l'AOP étant présents dans une partie des communes du SCOT. Il s'agira, plus spécifiquement, de préserver les prés d'engraissement reconnus dans le cadre de l'AOP. Les espaces viticoles à Epertully et Créot (aire géographique des AOP « Bourgogne ») mériteront également d'être préservés.

Cet objectif s'inscrit en cohérence avec la charte du PNR du Morvan visant le développement des démarches qualité et des signes de spécificité. Le développement de l'agriculture biologique pour répondre à la demande locale constitue un objectif particulièrement fort.



Les élus souhaitent, en parallèle, s'appuyer sur le SCOT pour préserver le potentiel de production agricole à long terme et la fonctionnalité agricole du territoire, en portant cette ambition dans le projet d'aménagement du territoire.

L'urbanisation des dernières décennies s'est faite majoritairement aux dépens de terres agricoles, cultivées ou cultivables, contribuant de ce fait à la régression de la Surface Agricole Utile (SAU) sur le territoire. Les objectifs suivants sont définis pour protéger le foncier agricole et limiter sa consommation :

- Un objectif global de limitation de la consommation foncière par l'urbanisation est défini : cf. Axe 3, paragraphe 2.2.
- En sus, il est souhaité que les collectivités prennent en compte l'intérêt agricole de manière fine dans le choix des secteurs d'extension qui seraient développés à

l'avenir. Les choix gagneront à se porter prioritairement sur des espaces non cultivés, et/ou d'intérêt moindre sur le plan agronomique. Les couronnes agricoles des principaux pôles (Autun, Etang, Epinac) gagneront à être préservées pour permettre un développement souhaité de l'agriculture périurbaine. A noter qu'en cohérence avec cet objectif, un principe d'urbanisation prioritaire dans les dents creuses (généralement non cultivées) a été énoncé : cf. Axe 3, paragraphe 1.2.

Des objectifs sont également définis pour garantir, à long terme, la fonctionnalité du territoire pour le maintien et le développement des activités agricoles. Ainsi, les politiques d'aménagement et d'urbanisme doivent permettre :

- De faciliter le maintien des exploitations agricoles en place, en veillant en particulier à ne pas entraver le fonctionnement des bâtiments d'élevage (respect du principe de réciprocité des périmètres d'éloignement, maintien des prairies attenantes) ;
- De faciliter l'installation d'agriculteurs et donc en permettant la construction de bâtiments d'élevage, en veillant à leur bonne intégration dans le paysage ;
- De faciliter les déplacements agricoles dans les villages, en prenant en compte les besoins de déplacements lors de la définition des projets d'aménagement (viaires en particulier) ;
- De faciliter l'accès routier aux équipements stratégiques des principales filières agricoles, en particulier les points d'apport des productions : coopératives, abattoir, lieux de vente.

5.2. Les productions forestières

L'ambition est de valoriser économiquement les ressources forestières, sous réserve d'une gestion durable et multifonctionnelle. Les objectifs suivants sont définis :

- Le soutien de la production primaire en termes de mobilisation de la ressource, en orientant les politiques d'aménagement des prochaines décennies pour favoriser l'amélioration de la desserte des massifs forestiers pour l'exploitation, et l'amélioration des conditions de transport de la ressource primaire (routier ou ferré), en cohérence avec les orientations du schéma régional des routes du bois. Le maintien du fonctionnement de la gare bois à Autun constitue un objectif majeur pour limiter les besoins de transport par voie routière.
- Le soutien des activités de première transformation sur le territoire, avec en particulier le renforcement du rôle de la scierie d'Autun, dans la droite ligne des

politiques engagées par le PNR du Morvan et la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan. Il sera pertinent de soutenir la qualification de la ressource (adaptation pour la transformation) et sa reconnaissance qualitative (lien avec la démarche en cours d'expérimentation pour le label FSC).

- Le soutien des activités de seconde transformation sur le territoire, en s'appuyant sur des activités en place ou à renforcer : construction bois et écoconstruction, développement de l'énergie bois, ameublement,...

La bonne gestion des massifs forestiers constitue une priorité, car elle conditionne la durabilité de la valorisation de la ressource. Les objectifs suivants sont énoncés, en cohérence avec les orientations de la Charte Forestière mise en place à l'initiative du PNR du Morvan et en cohérence avec les orientations de la Charte du Parc :

- Gérer la ressource avec parcimonie en termes quantitatif afin de conserver un potentiel de valorisation économique durable (une évaluation du gisement mobilisable est préconisée pour mettre en place une gestion planifiée) ;
- Gérer la ressource en maintenant ou en renforçant la qualité écologique et paysagère des massifs forestiers, en cohérence avec les ambitions de préservation de la valeur du cadre environnemental de l'Autunois Morvan (cf. Axe 1). Les communes, propriétaires de nombreuses forêts, sont incitées à être actrices dans la mise en place d'une gestion durable de la ressource.
- Prendre en compte les usages multiples de la forêt non liés à l'exploitation : loisirs, chasse et cueillette, tourisme... qui constituent également des atouts importants pour l'économie du territoire et pour son attractivité.

Ces objectifs s'inscrivent en cohérence avec les orientations de la Charte du PNR du Morvan visant à développer la transformation et l'utilisation locale du bois, et à promouvoir la gestion multifonctionnelle de la ressource.

5.3. Les ressources énergétiques

Les élus souhaitent favoriser la valorisation des ressources énergétiques locales sur le plan économique et contribuer ainsi à la transition énergétique du territoire en réduisant la dépendance aux énergies fossiles.

En agissant fortement sur la réduction des consommations (cf. Axe 2 paragraphe 4.1) et en misant sur des équipements productifs respectueux des paysages et de l'environnement, l'objectif est de tendre vers l'autonomie énergétique du territoire à moyen terme.

L'effort prioritaire est à porter sur la filière bois-énergie à travers notamment la poursuite du développement de la demande locale par l'implantation de réseaux de chaleur et de chaufferies-bois collectives.

L'énergie solaire doit aussi être mobilisée à travers l'équipement des bâtiments agricoles, industriels et des logements. Les opportunités de développement de centrales photovoltaïques en dehors d'espaces agricoles pourront également être étudiées.

Enfin, les points hauts du territoire (Haut-Morvan, montagne d'Uchon, montagne autunoise) présentent une ressource éolienne suffisante pour permettre l'implantation d'éoliennes. Néanmoins, ces secteurs présentent aussi de très fortes sensibilités paysagères et environnementales auxquelles s'ajoutent des servitudes aéronautiques, avec notamment des couloirs de survol à basse altitude. Aussi, à l'image de la position du PNR du Morvan, les possibilités de développement de l'éolien seront encadrées :

- par l'identification des secteurs où l'implantation d'éoliennes est exclue pour des raisons paysagères ou environnementales,
- par la mise en œuvre d'un examen approfondis des enjeux environnementaux locaux dans les secteurs moins sensibles.

Enfin, les friches industrielles et les sites pollués difficilement réhabilitables, seront préférentiellement mobilisés pour accueillir des sites de production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien).

5.4. Les ressources du sous-sol

Face à la raréfaction des ressources à l'échelle mondiale et à l'augmentation de la demande, l'approvisionnement en matières premières minérales est un enjeu économique majeur pour la France. Avec son passé minier, ses carrières et des ressources potentielles (fluorine, autunite,...), le développement d'une activité d'extraction constitue une opportunité économique pour le territoire qu'il s'agit d'accompagner pour créer des mines et carrières responsables.

Les élus du SCOT souhaitent ainsi favoriser le maintien des carrières existantes ainsi que le projet de mine de fluorine à Antully sous réserve que leur exploitation se fasse dans le respect et la prise en compte des dimensions sociales et environnementales du territoire.

Axe 2 : Valoriser un cadre environnemental, paysager et urbain de qualité

1. Préserver la qualité paysagère du territoire

1.1. Préserver la « charpente » paysagère des espaces agricoles et forestiers

Les espaces agricoles et naturels structurent la qualité des paysages de l'Autunois Morvan. En cohérence avec les grandes orientations de la charte du PNR du Morvan qui visent à développer une sylviculture et une agriculture respectueuses des paysages, l'objectif est de maintenir, à long terme, l'équilibre entre ces espaces et leurs qualités productives, écologiques et paysagères :

- Les espaces agricoles « bocagers » des vallées de l'Arroux, de la Drée et du Mesvrin méritent d'être préservés à long terme, car ils structurent les paysages ouverts qui caractérisent ces vallées où s'inscrivent de grands axes de découverte routiers ou ferrés. La valorisation agricole de ces espaces ouverts est à faciliter afin de limiter les phénomènes d'enfrichement de prairies sur les coteaux forestiers et de maintenir la lisibilité de la lisière forestière entre les massifs boisés et les espaces agricoles ouverts. Enfin, la préservation du maillage bocager (haies, bosquets, arbres) et des prairies permanentes qui fondent la typicité des paysages agricoles des vallées constitue un objectif important, qui pourra notamment être traduit dans les documents d'urbanisme.



Plaine d'Autun

- Le rôle multifonctionnel des espaces forestiers vis-à-vis des paysages, des continuités écologiques, de la ressource en eau est à valoriser, tout en veillant au maintien d'un équilibre surfacique et à la mise en œuvre d'une gestion durable. Les massifs forestiers (Morvan, montagne d'Uchon, montagne Autunoise en particulier) constituent un élément structurant de la qualité paysagère de

l'Autunois Morvan. Une attention particulière gagnera à être apportée au maintien des transitions paysagères entre espaces forestiers et espaces agricoles (maîtrise de la progression forestière par plantation ou enrichissement).



Broye, lisière forestière en progression

- La préservation d'espaces agricoles ouverts de moindre qualité agronomique qui s'inscrivent dans les grands ensembles forestiers et en-dehors des principales vallées est fondamentale pour éviter leur fermeture et maintenir leur rôle paysager. Cet objectif concerne principalement les vallées et clairières du massif du Morvan, le plateau d'Antully et les espaces agricoles des collines de Dettey / La Tagnière / Saint Eugène. La valorisation agricole de ces ensembles est fondamentale pour éviter leur fermeture et maintenir leur qualité dans le paysage.



Dettey, point de vue en cours de fermeture

Les espaces structurants évoqués dans cette partie sont identifiés sur la carte des orientations paysagères ci-après.

1.2. Préserver les conditions de découverte des éléments paysagers : grands axes, sites majeurs, points de vue, patrimoine

Un objectif de protection des conditions de découverte des éléments paysagers est fixé, en portant une attention particulière aux grands axes de découverte du territoire et à la valorisation des sites paysagers majeurs :

- Des axes de découverte de qualité sont identifiés dans la carte des orientations paysagères ci-après. L'objectif est de protéger ces axes et la qualité de la découverte qu'ils permettent, en particulier en les préservant de l'urbanisation (mitage ou étalement le long des voies) et en garantissant la qualité paysagère de leur aménagement. Cet objectif s'inscrit en cohérence avec les orientations de la charte du PNR du Morvan qui visent à préserver la qualité des itinéraires de découverte remarquables (localisés dans le Plan de Parc).
- Des sites paysagers majeurs sont recensés sur la carte des orientations paysagères. L'objectif est de rechercher une valorisation optimale de ces grands sites de découverte, et un traitement paysager de qualité (maintien des perceptions visuelles, gestion qualitative des espaces agricoles et forestiers alentours,...). Une vigilance particulière sera portée à la protection et à la mise en valeur des espaces proches des sites paysagers majeurs (espaces de forte covisibilité). Cette orientation s'inscrit en cohérence avec la charte du PNR du Morvan qui identifie des secteurs patrimoniaux et touristiques à « enjeux majeurs » à protéger plus fortement, ainsi que des « zones paysagères sensibles ». Elle s'inscrit également en cohérence avec les réflexions engagées au niveau du Grand Site du Mont Beuvray (réflexions pour maintenir la qualité paysagère des espaces de covisibilité). En particulier, concernant la ville d'Autun (site majeur à l'échelle du Pays), il conviendra de préserver la couronne verte du site historique, notamment au Sud, en évitant toute atteinte majeure à l'écrin vert de la vieille ville (une AVAP est en réflexion sur ce secteur qui est en outre protégé par un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur).
- Le PADD fixe également une ambition de préservation des grands points de vue participant à la découverte du territoire et des fronts visuels remarquables, en cohérence avec les orientations de la charte du PNR du Morvan.

- La préservation des principaux itinéraires de randonnée constitue un objectif fort, en cohérence avec les orientations de la charte du Parc : GR13, tour équestre, GR de Pays, itinéraire Bibracte – Alésia.
- Enfin, les élus fixent un objectif de protection des éléments de patrimoine sur le territoire, en particulier le petit patrimoine qui ne bénéficie pas de protection réglementaire à ce jour (sites classés / inscrits). Sur les communes du Parc du Morvan, des éléments de patrimoine ont d'ores et déjà été recensés dans le cadre d'inventaires détaillés. Plusieurs types d'éléments de patrimoine sont localisés dans le plan de Parc (sites majeurs des guerres du 19^{ème} et du 20^{ème} siècle, sites emblématiques de l'histoire du Morvan, sites majeurs du patrimoine industriel, patrimoine culturel et de légende).

Les éléments à préserver identifiés dans le Plan de Parc du PNR du Morvan :

- ✓ Les fronts visuels
- ✓ Les zones paysagères sensibles
- ✓ Les itinéraires routiers majeurs pour la découverte des paysages
- ✓ Les points de vue remarquables
- ✓ Les principales entrées sur le territoire
- ✓ Les éléments de patrimoine culturel et historique : sites majeurs des guerres des 19^{ème} et 20^{ème} siècles, sites emblématiques de l'histoire du Morvan, sites majeurs du patrimoine industriel, patrimoine culturel et de légende
- ✓ Les itinéraires de randonnée, en particulier le GR13, les GR de Pays, le Tour équestre, l'itinéraire Bibracte - Alésia
- ✓ Les lieux de découverte du territoire
- ✓ Les secteurs patrimoniaux et touristiques à enjeux majeurs

1.3. Rechercher un développement urbain respectueux des paysages

Le rythme modeste du développement urbain des dernières décennies a contribué à limiter les impacts de ce développement sur les paysages, en particulier en comparaison avec d'autres territoires bourguignons plus dynamiques en termes d'accueil de populations. Toutefois, la qualité des constructions nouvelles sur le territoire, qu'elles soient à vocation résidentielle ou économique, reste modeste par rapport aux attentes des élus.

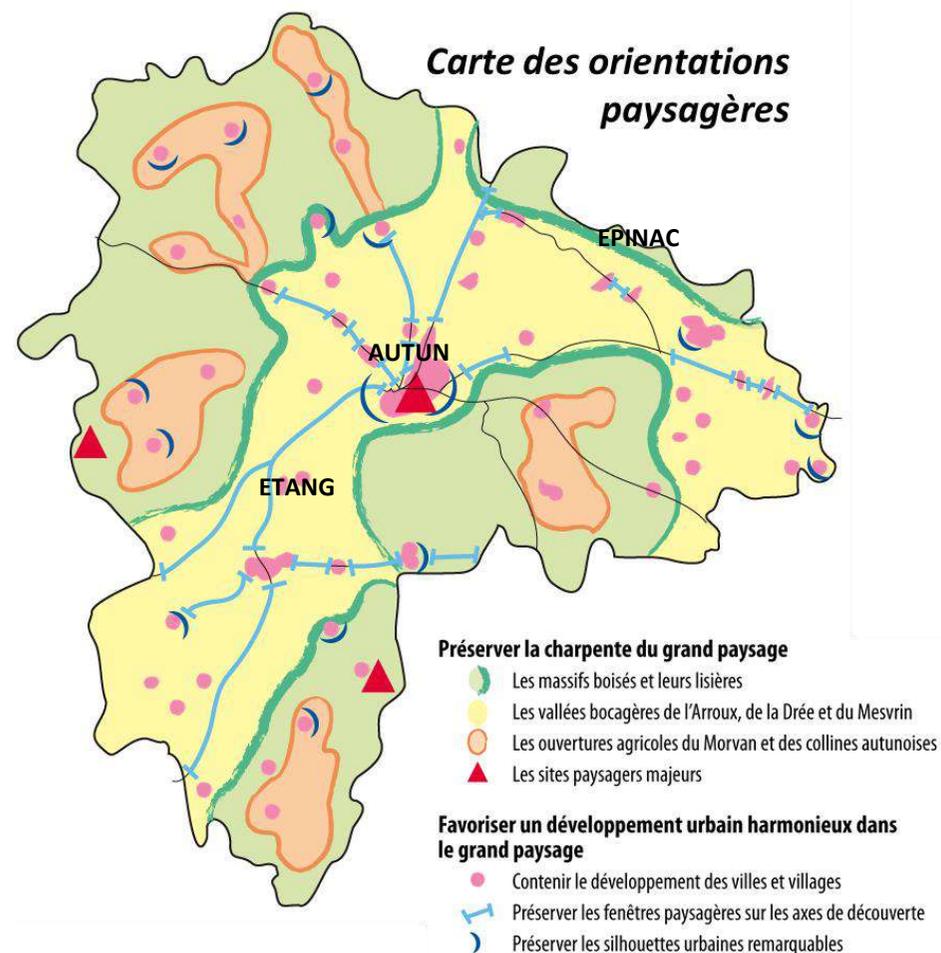
Un objectif spécifique est fixé pour préserver la qualité paysagère et architecturale des villes et des villages, ainsi que leur bonne intégration dans le grand paysage. Cette ambition est en cohérence avec les orientations de la charte du PNR du Morvan qui visent à développer une urbanisation et une architecture de qualité, tout en valorisant de manière concertée le patrimoine bâti (urbain comme villageois).

- Les silhouettes urbaines et villageoises de qualité, recensées sur la carte des orientations paysagères, méritent d'être préservées et valorisées. Pour ce faire, il convient en particulier d'éviter les constructions nouvelles au front des silhouettes, et de porter une vigilance particulière au traitement de la qualité des silhouettes existantes (traitement des façades, rénovation, traitement de la transition avec les espaces agricoles).
- L'aménagement des entrées de villes et de villages doit être optimisé afin de valoriser les qualités paysagères du territoire, en particulier lorsque ces entrées sont dégradées par des tissus urbains de qualité modeste (lotissements pavillonnaires, zones d'activités économiques). L'aménagement des entrées de villages peut prendre appui sur les éléments naturels présents suivant les cas : cours d'eau, vergers, alignements d'arbres,...
- L'extension des villes et des villages est à maîtriser d'une manière générale, afin de limiter l'impact de l'urbain dans les grands paysages (espaces agricoles et forestiers) et de contribuer à la qualité urbaine des villes et villages (cohérence des tissus urbains organisés autour des centralités).
- Un objectif de valorisation des centralités urbaines et villageois est affirmé, afin de protéger un patrimoine architectural et urbain de qualité tout en le valorisant pour les habitants du territoire. Cette valorisation doit passer par un travail de rénovation des bâtiments existants (logements, activités) et de qualification des espaces publics. Cet objectif est précisé dans l'axe 3 du PADD.

- La recherche d'une qualité paysagère maximale des nouveaux projets de construction sur le territoire, doit être une priorité, aussi bien pour les projets d'habitat que pour les projets liés aux activités économiques. Cette qualité paysagère doit pouvoir se traduire par un traitement de l'intégration des constructions dans les grands paysages, par une recherche de qualité architecturale des bâtiments et par le développement d'espaces publics de qualité.
- Enfin, les élus souhaitent prioriser les projets d'enterrement des réseaux aériens, en portant une attention particulière aux sites paysagers sensibles : axes de découverte, points de vue et sites remarquables, entrées de villes et de villages,...



Les fenêtres paysagères à préserver : zoom sur la vallée du Mesvrin et Etang / Arroux

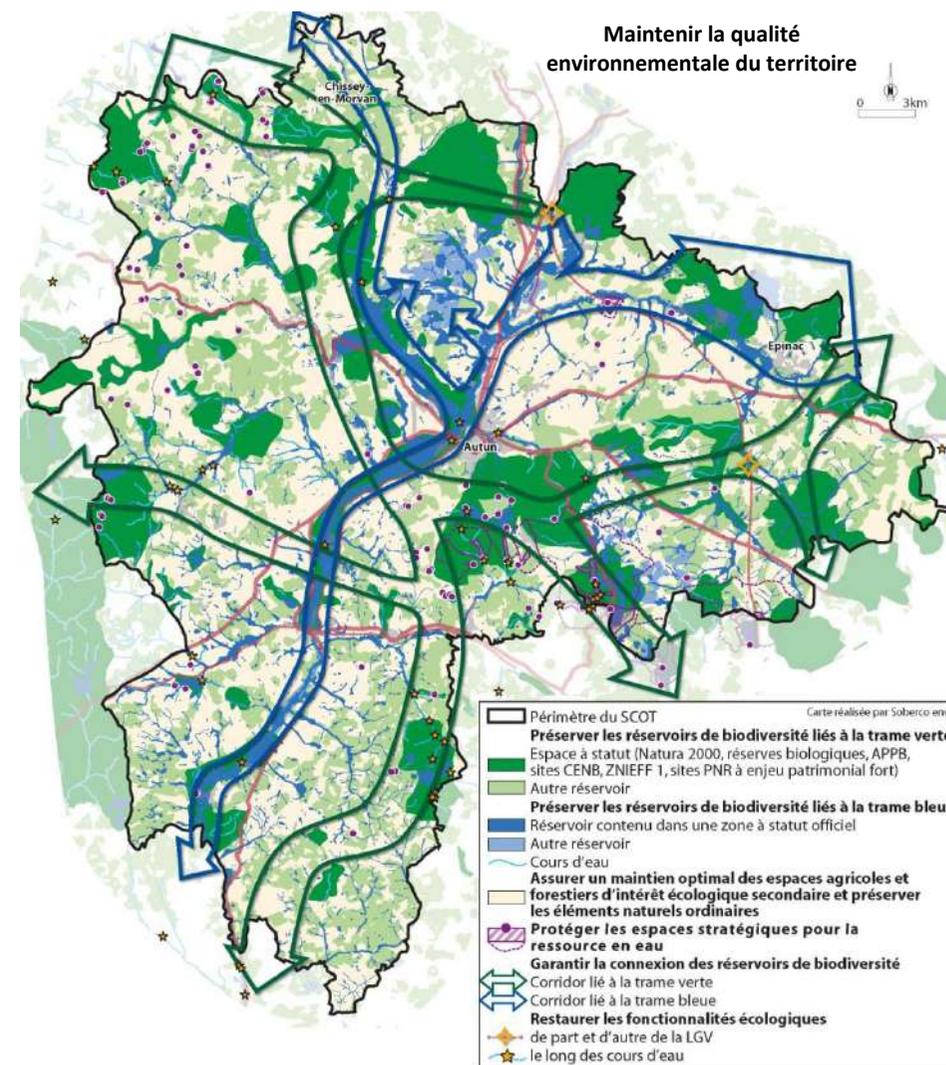


2. Maintenir la qualité et la fonctionnalité écologique du territoire

2.1. Protéger les espaces d'intérêt pour la biodiversité

Conscient de son rôle stratégique au sein de la trame verte et bleue régionale et de l'intérêt des milieux naturels qu'il accueille, le territoire souhaite garantir à long terme la qualité et la fonctionnalité de son réseau écologique. En articulation avec les orientations de la charte du PNR du Morvan, cette ambition se décline selon trois objectifs :

- La protection des **réservoirs de biodiversité**, constitutifs essentiels de la trame verte et bleue, est à assurer, qu'ils soient concernés par un espace à statut officiel ou non, à travers le maintien de la mosaïque d'habitats naturels du Morvan, des prairies humides et bocagères des vallées de l'Arroux et de la Drée, des massifs forestiers, des étangs et des mares du plateau d'Antully, des boisements et des landes de la montagne d'Uchon.
- Les autres **espaces agricoles et forestiers** qui présentent intrinsèquement un intérêt écologique secondaire, assurent néanmoins un rôle important dans la fonctionnalité du réseau écologique. Le maintien optimal de ces espaces est par conséquent à assurer, tout comme les éléments de nature ordinaire qu'ils supportent (haies, ripisylves, arbres isolés, mares, murets de pierre), gages de biodiversité.
- La connexion des réservoirs de biodiversité est à garantir par le maintien des capacités de déplacement des espèces assurées par les corridors écologiques. Des objectifs de restauration de la transparence écologique de la LGV et de certains cours d'eau (notamment l'Arroux et la Drée) sont à concrétiser. De même, le renforcement du réseau de haies et de ripisylves notamment en bordure de l'Arroux, de la Drée, du Mesvrin et de la Lacanche est à encourager.



Des espaces agro-naturels de qualité à préserver

2.2. Protéger les espaces d'intérêt pour l'eau

Le positionnement du territoire en tête de plusieurs bassins versants lui confère une certaine sensibilité vis-à-vis de sa ressource en eau : nombreux cours d'eau de tête de bassin versant de bonne qualité, faible productivité de la ressource en eau potable, nombreuses zones humides. Cette ressource, indispensable au développement du territoire et à la qualité de son environnement, est à préserver en apportant une vigilance particulière au droit des espaces stratégiques :

- les captages d'alimentation en eau potable du plateau d'Antully ;
- les captages du Morvan et de la montagne d'Uchon, très nombreux et vulnérables aux pollutions mais pas encore protégés par des servitudes d'utilité publique ;
- les quatre captages des vallées alluviales (Arroux, Ternin, Drée et Celle) très sensibles aux pollutions des rivières mais non protégés par des servitudes d'utilité publique ;
- les abords des cours d'eau (ripisylves, prairies humides), qui permettent une épuration des eaux de ruissellement avant leur rejet dans les rivières et qui abritent des écosystèmes remarquables ;
- les zones humides, qui assurent une rétention des eaux mais accueillent également une biodiversité spécifique.



Des espaces stratégiques pour la ressource en eau à protéger

2.3. Inciter à une gestion durable des espaces agricoles et forestiers

La richesse environnementale du territoire repose sur la préservation de la matrice agro-naturelle, mais dépend également de la bonne gestion de ces espaces agricoles, naturels et forestiers. Les objectifs assignés à cette gestion relèvent de plusieurs aspects :

- Face à la dynamique d'enfrichement des espaces agricoles observée dans le Morvan et la montagne d'Uchon, le recours à la réglementation des boisements est à privilégier pour mieux gérer les **équilibres spatiaux entre espaces ouverts et espaces forestiers**.
- Une **gestion sylvicole adaptée** à la sensibilité écologique des forêts et au changement climatique, telle que la préconise la charte forestière du Morvan, est à généraliser : gestion des coupes, diversification des essences plantées, préservation des cours d'eau dans l'aménagement des dessertes forestières...
- Les élus souhaitent valoriser les pratiques favorisant une **agriculture créatrice d'aménités environnementales**: gestion économe des intrants chimiques, gestion des effluents d'élevage, poursuite de l'entretien des haies et des zones humides.



Des activités agricoles et forestières qui modèlent les paysages et les milieux

3. Reconquérir les cœurs de villes et de villages

Afin de qualifier le cadre de vie de l'Autunois Morvan et de maintenir l'attractivité résidentielle et touristique du territoire, les élus souhaitent affirmer une ambition de qualification de la qualité urbaine des villes et des villages, en recherchant une mise en valeur et une reconquête des centralités (urbaines et villageoises), ainsi qu'un appui du développement urbain sur des critères de durabilité renforcés : performance énergétique, efficacité foncière, gestion de la ressource en eau, gestion des risques et des nuisances, gestion des déchets en particulier. La requalification doit permettre de remettre sur le marché de nombreux logements vacants, d'utiliser au mieux les dents creuses dans les centralités, tout en repensant l'organisation urbaine, sociale et commerciale des villes et des villages.

La reconquête des centralités urbaines et villageoises, si elle constitue un enjeu fort lié au développement durable (protection des patrimoines, limitation des besoins en déplacements motorisés, économies foncières,...), représente également une opportunité pour renforcer l'attractivité résidentielle du territoire, en visant des catégories de ménages qui viennent rechercher, spécifiquement, une qualité de vie et des paysages villageois de qualité dans l'Autunois Morvan (néo-retraités, bi-résidents, actifs des pôles extérieurs,...).

Cette ambition vient répondre à un enjeu de requalification des centralités anciennes largement identifié dans le diagnostic, mais également aux échelles départementale (PDH) et régionale (SRADDT).



Réhabiliter le bâti ancien et résorber la vacance

La reconquête des centralités passera, d'une part, par un renforcement des dynamiques de réhabilitation du bâti ancien, qui permettra à la fois de diminuer la vacance et de redonner de l'attractivité aux centres historiques qui pourront accueillir plus d'habitants dans un cadre renouvelé.

Dans cette optique, le PADD fixe un objectif de production prioritaire des nouveaux logements via la résorption de la vacance, en particulier pour les communes concernées par un taux de vacance supérieur ou égal à 8%.

Un objectif de reconquête de 20% des logements vacants sur le territoire est défini sur une période de 12 ans (2016-2028). L'enjeu de reconquête est particulièrement important pour la ville d'Autun et pour la ville d'Épinac, du fait de l'importance du parc ancien concerné : un objectif spécifique de reconquête de 25% des logements vacants est fixé sur ces deux communes.

En valeur absolue, les objectifs ainsi définis représentent un total de 425 à 460 logements vacants à remettre sur le marché, dont 220 à 230 à Autun et plus de 150 dans les villages (en moyenne 3 par village) entre 2016 et 2028, et autant sur la période 2029-2040 (cf. tableau ci-après) : cela représente annuellement la réhabilitation de 35 à 40 logements.

Afin d'atteindre cet objectif ambitieux de reconquête, des outils opérationnels, en particulier les OPAH (poursuite du travail engagé et extension des opérations aux communes non concernées) et les outils contractuels du Pays seront mis en œuvre. Une attention particulière sera portée sur l'accompagnement des propriétaires pour faciliter l'engagement de travaux (accompagnement pour mettre en place des projets et mobiliser les financements existants).

Déclinaison des objectifs de diminution de la vacance :

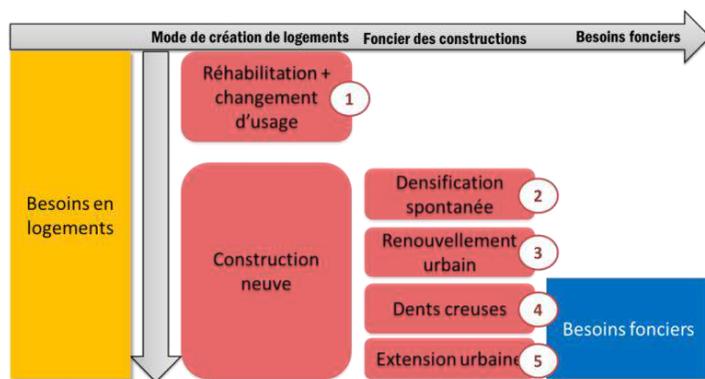
	Logements à reconquérir 2016-2028	Logements à reconquérir 2029-2040
AUTUN	220-230 logements	220-230 logements
EPINAC	40-50 logements	40-50 logements
ETANG SUR ARROUX	15-20 logements	15-20 logements
AUTRES COMMUNES	150-160 logements	150-160 logements
TOTAL	425-460 logements	425-460 logements

3.1. Densifier les centralités en s'appuyant sur des formes urbaines innovantes

Afin de redonner du dynamisme aux centralités historiques, le PADD fixe un objectif de **concentration de l'effort de production de logements sur une centralité par commune**, au plus près des services et commerces existants.

Afin de produire des logements au plus près des centralités, les objectifs suivants sont précisés :

- La création de nouveaux logements en priorité par rénovation de logements existants (cf. 1.1), par valorisation des dents creuses, par changement d'usage de bâtiments existants et par éventuelle densification spontanée. Le schéma ci-après présente le principe de priorité pour répondre aux besoins en logements.

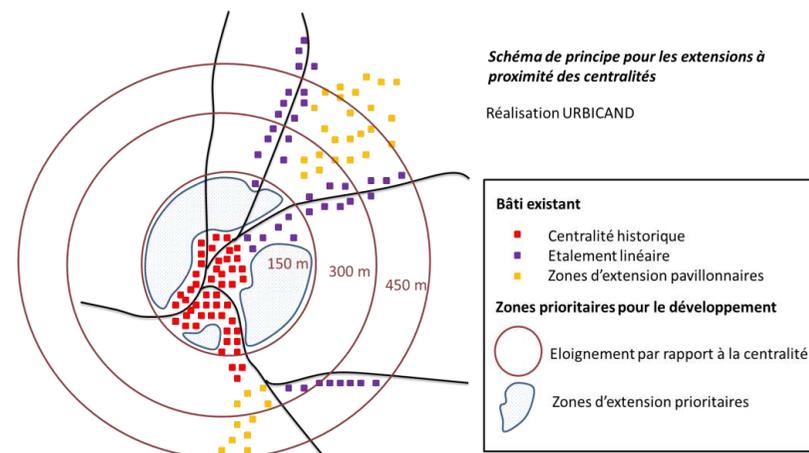


- La production de formes urbaines innovantes, denses, en harmonie avec les formes urbaines des différents niveaux de centralités, mais en développant également l'architecture contemporaine et les formes urbaines nouvelles (éco-quartiers). Des objectifs de densité moyenne minimale sont définis dans le tableau ci-dessous (densité brute). Ces objectifs concernent les opérations de construction de logements en extension ou dans les dents creuses.

	Densité moyenne actuelle dans les centralités	Objectif de densité moyenne minimale
AUTUN	70-80 logements / ha	25 logements / ha
EPINAC, ETANG	30-40 logements / ha	20 logements / ha
AUTRES COMMUNES	25-35 logements / ha	12 logements / ha

- La localisation des extensions nouvelles, lorsqu'elles sont nécessaires, au plus près des centralités de chaque commune (cf. schéma de principe ci-après, à adapter

aux contextes villageois). Le développement des hameaux devra à être limité à des cas ponctuels.



Afin de faciliter la mise en œuvre des objectifs ci-dessus, des outils opérationnels pourront être développés en particulier pour faciliter l'intervention sur le foncier et le choix des secteurs de construction (mobilisation des dents creuses et des secteurs d'extension stratégiques à proximité des centralités).

3.2. Qualifier les espaces publics et organiser les déplacements doux

La reconquête de l'attractivité des centralités passera également par un travail de qualification des espaces publics, afin de favoriser le « vivre ensemble », de créer des liens entre les quartiers et les habitants, et d'offrir un cadre attractif.

En particulier, il est souhaité que l'aménagement des espaces publics favorise la qualité paysagère des centralités (limitation de l'aspect routier, végétalisation des espaces publics), permette d'assurer les continuités écologiques dans les tissus urbains (« faire venir la nature au cœur des villes et villages »), et offre des opportunités de développement des déplacements doux au sein des villages (à pied ou à vélo).

L'aménagement urbain des centralités devra aussi permettre de faciliter le développement de la multimodalité, en renforçant l'accessibilité et la fonctionnalité de lieux stratégiques pour les déplacements : gares, points d'arrêt des bus, parkings relais... A noter que, dans certains cas, la localisation de certains lieux (points d'arrêt des bus et parkings relais s'ils n'existent pas encore) gagneront à être définis au regard du fonctionnement urbain des villes et villages.

3.3. Objectifs spécifiques pour la ville d'Autun

Le PADD fixe les objectifs spécifiques suivants pour le développement et l'aménagement de la ville d'Autun, afin de soutenir l'attractivité du centre historique et des principaux quartiers périphériques existants :

- La reconquête de l'habitat ancien dans le centre historique d'Autun constitue une priorité pour le territoire. Le PADD fixe un objectif de résorption de 25% de la vacance pour la commune : cf. Axe 2, paragraphe 3. Cet objectif pourra être atteint sous réserve du développement d'outils opérationnels adaptés et en mobilisant le soutien des partenaires (Région, Département, Etat).
- Le renouvellement de la diversité des typologies de logements proposés à Autun, en particulier dans le parc locatif privé (fortes demandes en logements individuels en locatif privé), afin de mieux répondre aux attentes des ménages cherchant à s'installer.
- Le renouvellement et la densification des quartiers périphériques afin de redonner de l'attractivité à ces quartiers, en créant du logement, en qualifiant les espaces publics et en renforçant les liens avec les équipements et le centre-ville (développement des déplacements doux et des transports en commun en particulier). En particulier, le renouvellement des quartiers de Saint Pantaléon et de Saint Andoche, constitue un enjeu important traité dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine (PRU) d'Autun.
- L'aménagement du quartier de la gare, en aménageant un pôle à fonction multimodale, relié au centre historique, et en développant l'offre de logements à proximité directe de la gare.
- Le renforcement de l'accessibilité des principaux points générateurs de déplacements, en particulier les équipements publics et les zones d'activités économiques, via le renforcement des modes doux (aménagements d'itinéraires) et de l'offre de transport en commun.

4. Assurer les conditions d'un développement durable des villes et des villages

4.1. Réduire la facture énergétique et les émissions de GES

Pour répondre aux objectifs internationaux et nationaux de réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES tout en se fondant sur une perspective d'augmentation du prix de l'énergie, l'amélioration des performances énergétiques du territoire est une priorité.

En premier lieu, il s'agit de favoriser le **développement de formes urbaines limitant les besoins énergétiques** en privilégiant notamment la construction de logements plus denses, bien orientés, et proches des centralités et des équipements pour réduire les trajets automobiles.

Cette ambition passe aussi la définition de règlements locaux d'urbanisme qui permettent, dans le respect des réglementations en vigueur, la réalisation de constructions neuves performantes et la rénovation du patrimoine bâti existant.

Les efforts de réhabilitation du bâti existant auront également des conséquences positives sur la réduction des consommations énergétiques, tout comme le développement des opportunités de desserte en transport alternatif à la voiture individuelle.

4.2. Economiser le foncier

Le diagnostic du SCOT a montré que la consommation foncière avait été modérée au cours des années 2000, estimée à environ 13 hectares par an.

Les élus fixent un objectif de modération de la consommation foncière, avec une réduction de 5% à 10% des rythmes de consommation pour la période 2016-2028. Cet objectif reste modeste, du fait de l'objectif renforcé de production de logements à l'échelle du SCOT et en particulier dans les polarités, pour endiguer les pertes de population connues sur le territoire depuis plusieurs décennies, et en cohérence avec les tendances récentes (effet positif des politiques d'accueil d'habitants portées par la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan et par le PNR du Morvan).

Il faut souligner, en outre, la faible consommation foncière qui a pu caractériser le territoire ces dernières décennies en comparaison avec les tendances régionales. En particulier, les rythmes de production de logements ont été limités dans le Haut Morvan.

Les besoins fonciers sont estimés à environ 12 ha par an, dont 8,5 ha pour l'habitat et 3,5 hectares pour l'activité économique et les équipements.

Ces objectifs d'efficacité foncière sont cohérents avec plusieurs autres ambitions du PADD :

- La préservation des espaces agricoles comme outil de développement économique local ;
- Le renforcement de la qualité urbaine des villes et villages avec en particulier la résorption de la vacance, la reconquête et la densification mesurée des centralités, le développement de formes urbaines innovantes au cœur des villages.
- L'adaptation quantitative de l'offre foncière en Zones d'Activités Economiques (ZAE) : cf. Axe 1, paragraphe 3.

4.3. Répondre aux besoins en eau

~~Dans un contexte de réduction des dépenses publiques, mais~~ Pour assurer la fonctionnalité des systèmes d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées, des objectifs d'optimisation des réseaux, en cohérence avec le développement urbain, sont nécessaires :

- Amélioration de la gouvernance associée à la gestion de la ressource en eau (mutualisation des services, partage des ressources, ...)
- **Optimisation des réseaux existants, en privilégiant le développement urbain des secteurs déjà desservis, et rationalisation des extensions.**
- **Sécurisation de l'approvisionnement en eau potable dans le Morvan et sur la montagne d'Uchon** (amélioration du rendement des réseaux, développement d'interconnexions, recherche de ressource complémentaire), afin de permettre l'accueil d'habitants supplémentaires.
- **Définition de programmes de réhabilitation des systèmes d'assainissement des eaux usées** à travers :
 - la généralisation des zonages d'assainissement ;
 - la mise en œuvre de solutions en assainissement autonome transitoires dans l'attente des travaux d'amélioration des performances des systèmes d'assainissement collectif ;
 - la poursuite de la mise aux normes des systèmes d'assainissement autonome par les particuliers en lien avec les SPANC ;
 - le développement d'un phasage de l'urbanisation à Epinac et à Mesvres qui prenne en compte les capacités résiduelles limitées de la station d'épuration de la Garenne et de la station de Mesvres ainsi que la mise en conformité des réseaux.

4.4. Bien prendre en compte les risques et les nuisances

L'exposition du territoire aux risques et aux nuisances est limitée, mais une vigilance particulière est à porter notamment sur les communes d'Autun et d'Etang-sur-Arroux qui sont concernées par plusieurs types de risques naturels et technologiques, mais également par des nuisances acoustiques.

Aussi, au-delà du respect de la réglementation existante, le développement du territoire doit intégrer la gestion des risques, afin d'une part de ne pas aggraver les aléas et d'autre part, de limiter l'exposition de la population. Pour cela, il conviendra d'assurer dans les documents d'urbanisme locaux :

- la **préservation des champs d'expansion des crues**, notamment de l'Arroux et du Mesvrin, et la non aggravation des risques d'inondation ;
- la **prise en compte du risque minier** en interdisant l'urbanisation des secteurs soumis à ce risque ;
- la prise en compte du risque lié à l'exposition des populations au Radon ;
- la **prise en compte des sites pollués** dans les aménagements à Autun et Epinac ;
- la **prise en compte des nuisances acoustiques** générées par la LGV (notamment à Saint-Léger du Bois) et par les principaux axes départementaux dans la traversée d'Autun (RD681 et RD680).
- La prise en compte des risques liés aux feux de forêt dans un contexte d'évolution des peuplements associé au changement climatique.

4.5. Gérer les déchets

Avec une production annuelle de déchets par habitant légèrement inférieure à la moyenne départementale, un réseau d'équipement de gestion des déchets qui couvre l'ensemble du territoire et des plans de prévention des déchets mis en œuvre dans chaque collectivité, le territoire présente une bonne prise en considération de cette problématique.

Néanmoins, les capacités d'enfouissement de l'ISDND de Torcy étant limitées après 2015, les besoins futurs en matière de traitement des déchets sont à anticiper. Ainsi, le Plan d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de Saône-et-Loire approuvé en 2010, mentionne une éventuelle réouverture du Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) d'Autun.



Prendre en compte les risques et assurer une gestion durable des déchets

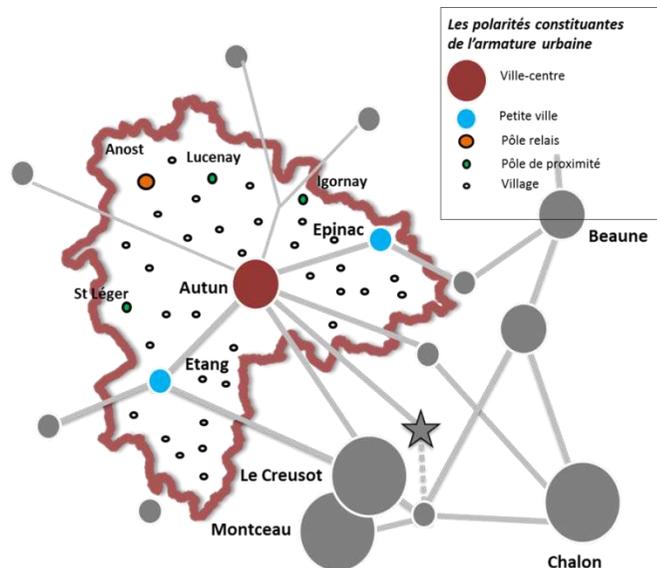
Axe 3 : Répondre aux besoins des habitants en logements et en services, en s'appuyant sur une armature urbaine fonctionnelle

1. Affirmer une armature urbaine fonctionnelle au service de tout le territoire

L'organisation de l'offre de logements, de services et d'emplois sur le territoire nécessite de s'appuyer sur une armature de polarités urbaines fonctionnelles et attractives.

Le PADD affirme la vocation des polarités ci-dessous pour répondre aux besoins des habitants. Cette organisation correspond à celle déjà validée dans le cadre du schéma de services du Pays. Cette armature permet, en particulier, de mailler le territoire de manière satisfaisante en pôles de services au regard des temps de déplacements motorisés depuis les villages et hameaux.

L'objectif est de renforcer le rôle de cette armature au regard de l'organisation de l'offre de logements et des déplacements, pour répondre aux besoins de tous les habitants, que ce soit les habitants des polarités elles-mêmes ou des villages qui fonctionnent en liaison étroite avec les polarités.



1.1. Autun : la ville centre

La ville d'Autun tient une place capitale sur le territoire en termes d'offre de logements, de services, de commerces et d'emplois.

L'objectif est d'affirmer le positionnement d'Autun, ville qui répond aux besoins des habitants du Pays mais également à ceux d'un bassin de vie plus vaste incluant une partie conséquente du massif du Morvan.

La diminution de la population constatée depuis le milieu des années 1970 mérite d'être endiguée pour garantir l'attractivité à long terme de la ville-centre, qui accueille aujourd'hui de nombreux services, équipements, ainsi que près des deux-tiers des emplois du territoire.

Le maintien de l'attractivité de la ville centre constitue un enjeu majeur pour garantir le développement futur de tout l'Autunois Morvan.

1.2. Etang et Epinac : les petites villes

Etang / Arroux et Epinac constituent des villes d'une taille nettement supérieure, mais qui structurent de petits bassins de vie (Epinacois, basse vallée de l'Arroux) en apportant des services mais également des activités économiques.

L'objectif est de renforcer ces petites polarités afin de limiter les besoins en déplacement des habitants vers Autun et la CUCM pour l'accès aux services et aux emplois, voire vers la ville de Beaune pour les villages les plus à l'Est du territoire du SCOT.

Concernant Etang-sur-Arroux, sa situation sur une ligne TER structurante constitue un avantage important à valoriser. La ville a connu des dynamiques démographiques et économiques positives au cours des dernières décennies qu'il convient de conforter.

La ville d'Epinac a connu des difficultés plus importantes en termes d'emploi et de démographie. Un objectif de renforcement de la place d'Epinac à l'échelle de la vallée de la Drée est affirmé, en s'appuyant en particulier sur une amélioration des conditions d'accessibilité de la ville en transports collectifs et sur une mise en avant de la vocation économique du pôle.

1.3. Anost : le pôle relais

Le secteur d'Anost / Cussy-en-Morvan présente une situation particulière sur le territoire du fait de son éloignement par rapport à la ville-centre (temps de trajet important).

Anost joue un rôle important en proposant une offre de services et de logements adaptés pour les habitants de ce secteur, mais également pour les habitants de communes limitrophes de la Nièvre, éloignées des autres pôles de services.

L'objectif est de renforcer le positionnement d'Anost en termes de diversité de l'offre de logements et d'offre de services aux personnes, afin de limiter les besoins en déplacements quotidiens et hebdomadaires des habitants du Morvan mais également d'éviter aux personnes en situation d'isolement (personnes âgées, ménages modestes) de déménager vers les plus grandes polarités.

1.4. Lucenay, Igornay, Saint Léger : les pôles de proximité

Trois pôles de proximité ont été identifiés sur le territoire, situés à une distance modérée par rapport aux autres polarités, mais jouant tout de même un rôle en termes d'offre de services et commerces de première proximité.

L'objectif est de soutenir cette offre dans les trois polarités concernées, en particulier pour répondre aux besoins quotidiens (petit alimentaire, presse,...).

1.5. Les villages

Si les autres communes du territoire ne sont pas identifiées comme des polarités structurantes à l'échelle du Pays, le renforcement de l'armature urbaine doit leur permettre de maintenir de bonnes conditions d'attractivité, de par les liens à organiser entre les villages et les polarités qui proposent une offre diversifiée de services et d'équipements (cf. point 5 sur l'organisation des déplacements en milieu rural).

En outre, certains villages peuvent proposer une offre de services et de petits commerces, et accueillir de petites entreprises artisanales.

Le PADD fixe un objectif général de maintien des services et emplois d'ores et déjà existants dans les villages.

L'amélioration de la desserte numérique du territoire constitue un objectif parallèle important afin de maintenir l'attractivité des villages (cf. point 6).

2. Organiser l'offre de services autour de l'armature urbaine

En cohérence avec les politiques de renforcement de l'offre de services menées au cours des dernières années par les collectivités (intercommunalités, Pays,...), le PADD fixe un objectif de renforcement des services aux personnes sur tout le territoire, en s'appuyant sur l'armature urbaine précédemment définie.

L'objectif est bien, comme il l'a été énoncé dans le schéma de services du Pays, de limiter les temps d'accès des populations aux différentes catégories de services, dans une logique de réponse aux besoins des habitants des villes comme des villages.

Le tableau ci-dessous identifie les différents types de services à maintenir et à développer dans chaque niveau de polarité urbaine, afin de répondre aux besoins des habitants.

	OBJECTIFS POUR LES SERVICES ET EQUIPEMENTS
Ville (Autun)	OBJECTIF DE RENFORCEMENT DES SERVICES STRUCTURANTS : Services administratifs : sous-préfecture, trésor public, gendarmerie / police... Services et équipements de santé (large gamme) Equipements culturels et de loisirs : stade, cinéma, musées,...
Bourgs (Epinac, Etang) Pôle relais (Anost)	OBJECTIF DE RENFORCEMENT DES SERVICES INTERMEDIAIRE : Maisons de santé Relais de service public RAM / accueil périscolaire Services commerciaux dans le domaine de la santé (pharmacie, aides à domicile...) Equipements culturels et sportifs : bibliothèque, médiathèque, structures culturelles et enseignement artistique...
Pôles de proximité	OBJECTIF DE RENFORCEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE : Petits commerces / multiservices / petits équipements (objectif renforcé à Saint-Léger sous Beuvray, pôle de proximité stratégique entre Anost et Etang-sur-Arroux)
Villages	OBJECTIF DE MAINTIEN ET D'ADAPTATION DES SERVICES DE PROXIMITE : Petits commerces / multiservices mutualisés

3. Produire des logements pour répondre aux besoins des habitants et favoriser la mixité sociale

Un objectif de production diversifiée de logements est fixé, afin de répondre aux besoins de tous les habitants :

- L'offre de logements accessibles aux ménages aux revenus modestes (locatif public, locatif privé conventionné, logements communaux à loyers modérés) mérite d'être maintenue à Autun, et soutenue à Etang, Epinac et Anost, afin d'éviter une concentration de l'offre sur la ville-centre. Concernant la ville-centre, l'objectif est de rechercher une amélioration qualitative de l'offre de logements sociaux, en cohérence avec les objectifs définis dans le Plan de Rénovation Urbaine d'Autun – Saint Panthaleon. Une attention particulière devra être portée à l'offre de logements pour les jeunes actifs, au plus près des emplois (logements temporaires, logements abordables).
- L'offre de petits logements (T1/T2 en particulier) mérite d'être soutenue au cours des prochaines décennies, du fait de la diminution de la taille moyenne des ménages liée à l'éclatement des ménages et au vieillissement de la population. En ce sens, l'objectif fixé est d'augmenter légèrement la part de petits logements dans les polarités, en portant une attention particulière aux logements adaptés pour les personnes âgées (adaptation pour les Personnes à Mobilité Réduite). Cet objectif s'inscrit en cohérence avec les orientations du Plan Départemental de l'Habitat qui a mis en exergue cet enjeu particulièrement fort. Le développement des logements adaptés pour les personnes âgées devra être renforcé dans les polarités de l'armature urbaine, mais pourra également l'être dans les villages avec des opérations proportionnées.
- Le soutien de l'offre existante en logements locatifs privés dans les polarités est également important, en particulier pour répondre à des demandes croissantes liées à l'évolution des revenus des ménages et des modes de vie. Il convient toutefois de qualifier cette offre locative actuellement localisée principalement dans le parc de logements anciens, et présentant une qualité ne répondant pas de manière satisfaisante aux attentes des nouveaux ménages.
- En outre, il est souhaité que les opérations de production de logements prennent en compte, au cours des prochaines années, un objectif de renforcement de la mixité sociale et de la mixité générationnelle dans le cadre de la programmation des opérations d'ensemble.

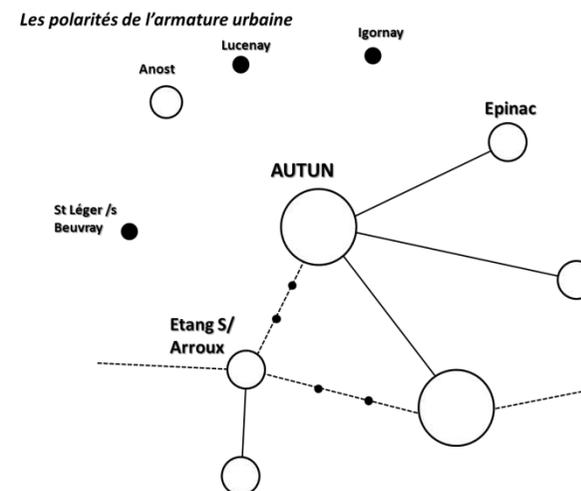
- L'accession à la propriété constitue une forme de production de logements à maintenir à l'avenir pour répondre aux attentes d'une partie des ménages. Toutefois, cette forme de production étant largement majoritaire dans la production nouvelle aujourd'hui, le PADD ne fixe pas d'objectifs quantitatifs spécifiques à ce niveau.

L'objectif est de diversifier l'offre de logements, en particulier dans les polarités de l'armature urbaine. Comme cela a été souligné dans le Programme Départemental de l'Habitat, l'enjeu de diversification de l'offre est particulièrement importante dans les petites polarités rurales où les logements sont majoritairement de grande taille et proposés en accession à la propriété. Le PADD ne fixe pas d'objectifs spécifiques pour la diversification de l'offre de logements dans les villages, mais cette diversification est encouragée afin de répartir l'offre résidentielle au mieux sur l'ensemble du territoire.

4. Renforcer la production de logements dans les polarités, en recherchant un développement équilibré entre les différents secteurs du SCOT

Afin d'atteindre l'objectif démographique défini à l'échelle du Pays (+0,2% par an), environ 1900 logements devront être produits entre 2016 et 2028 (période de 12 ans), en grande majorité pour faire face au desserrement des ménages (diminution de la taille moyenne).

L'armature urbaine joue un rôle structurant dans l'offre de logements, de services, d'emplois, et elle est desservie par un réseau de transport en commun structurant qui permet à la fois de rattacher les polarités entre elles et de relier les polarités extérieures au territoire. Afin de valoriser ces atouts et de rapprocher les habitants des services, emplois et logements dans une optique de limitation de la vulnérabilité énergétique, le PADD fixe un objectif de production de logements dans les polarités. En particulier, la production de logements à Autun et Epinac doit être encouragée, ces



deux villes ayant tendu à perdre des habitants au cours des dernières décennies.

Dans les polarités identifiées sur le schéma ci-dessus, la production de logement doit être soutenue pour que les pôles atteignent a minima la moyenne de l'objectif démographique du Pays pour les prochaines années (+0,2% par an). Cet objectif concerne également les quatre villages accueillant des gares ou haltes ferroviaires (Broye, Mesvres, Brion, Laizy).

L'atteinte de cet objectif supposera de produire, a minima, un logement sur deux dans les polarités sur la période 2016-2028 (cf. tableau indicatif ci-dessous, précisé dans le Document d'Orientations et d'Objectifs).

	Besoin en logements 2016-2028	Dont Réhabilitation
Autun	610	220
Etang-sur-Arroux	145	30
Epinac	155	40
Anost	60	10
Autres communes (47)	920	180
TOTAL	1890	480

En outre, le PADD fixe un objectif de développement entre les différents « grands secteurs » du territoire, à savoir :

- Le secteur d'Autun et sa couronne péri-urbaine ;
- Le secteur du Morvan ;
- Le secteur de l'Epinacois ;
- Le secteur de la basse vallée de l'Arroux et de la Montagne d'Uchon.

Ces secteurs se distinguent les uns des autres par leur situation géographique et topographique particulière, leur localisation par rapport aux grandes infrastructures, et leur situation par rapport à l'armature des pôles d'emplois et de services.

L'objectif est que l'ambition de croissance démographique puisse se traduire de manière équilibrée dans chacun de ces grands secteurs. Le tableau indicatif ci-après présente les besoins en logements nécessaires à l'atteinte de cette ambition structurante (données chiffrées précisées dans le DOO).

	Besoin en logements 2016-2028	Dont Réhabilitation
Autun et sa couronne	1035	305
Morvan	235	45
Epinacois	265	60
Basse vallée de l'Arroux et montagne d'Uchon	355	70
TOTAL	1890	480



5. Organiser les déplacements pour garantir la mobilité en milieu rural

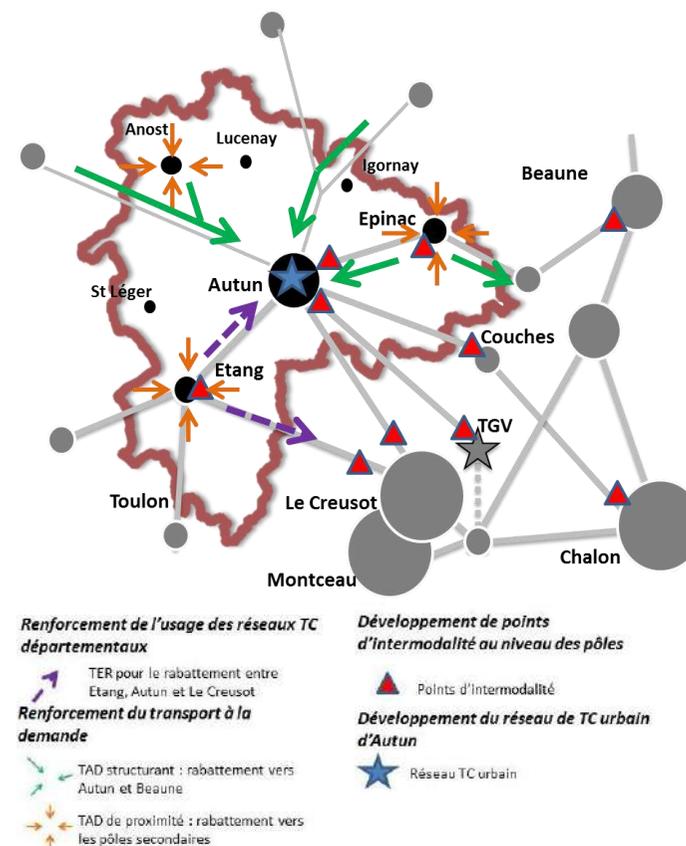
Des **objectifs d'amélioration des modes de déplacements internes au territoire** viennent compléter les principes d'organisation des déplacements sur les grands axes reliant les polarités départementales et régionales, qui s'appuient principalement sur le maintien et le renforcement des lignes de transports en commun existantes et notamment des axes ferroviaires Etang-sur-Aroux/Le Creusot et Etang-sur-Aroux/Autun. Ces objectifs concernent :

- **L'amélioration des liaisons entre les petites villes, les pôles relais (Etang, Epinac, Anost, mais aussi Arnay-le-Duc, Nolay, Château-Chinon) et Autun**, afin de faciliter l'accès des habitants aux services et emplois. Depuis Epinac et Anost, des transports à la demande (TAD « structurant ») pourront être développés pour compléter l'offre existante de lignes régulières de bus. Ils pourront aussi être développés en lien Beaune, via Nolay, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud. Depuis Etang, l'usage de la ligne TER sera privilégié.
- Le **développement d'une offre de transport à la demande complémentaire (TAD « de proximité ») à l'échelle des petits bassins de vie d'Epinac, d'Etang et d'Anost**, afin de permettre aux habitants des petits villages de rejoindre ces polarités, puis de rejoindre Autun, Beaune et Le Creusot en s'appuyant sur le TAD « structurant » et les lignes régulières de transport en commun.
- La **création de points d'intermodalité facilitant le report modal** au niveau des principales polarités. La localisation de ces points d'intermodalité devra prendre en compte le fonctionnement actuel des réseaux de transport en commun (localisation sur les gares ou sur les « nœuds » de transport en commun routier). Les points d'intermodalités gagneront à être accessibles en modes doux (piéton, vélo) et à proposer une offre de stationnement adaptée pour permettre le développement du covoiturage. La localisation précise des points d'intermodalité sera à adapter aux contextes des polarités concernées (localisation centrale ou plus périphérique suivant l'organisation des flux motorisés et non motorisés).
- Le **développement du réseau de transports en commun urbain à Autun**, en améliorant la desserte des sites générateurs de déplacement : services, commerces, zones d'activité économiques (dont celle de Saint-Forgeot, après sa requalification).

- Le **développement des aménagements de déplacements doux** dans les villes comme dans les villages, pour favoriser le report modal. L'enjeu d'amélioration des liaisons douces entre quartiers est particulièrement fort à Autun, Epinac et Etang.

Le renforcement de cette organisation permettra d'assurer des temps d'accès aux services inférieurs à 30 minutes pour l'ensemble de la population.

En outre, ces grands objectifs doivent permettre de limiter la dépendance des ménages par rapport aux déplacements motorisés individuels et donc de limiter leur vulnérabilité énergétique. La résultante en sera la limitation des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie fossile sur le territoire.



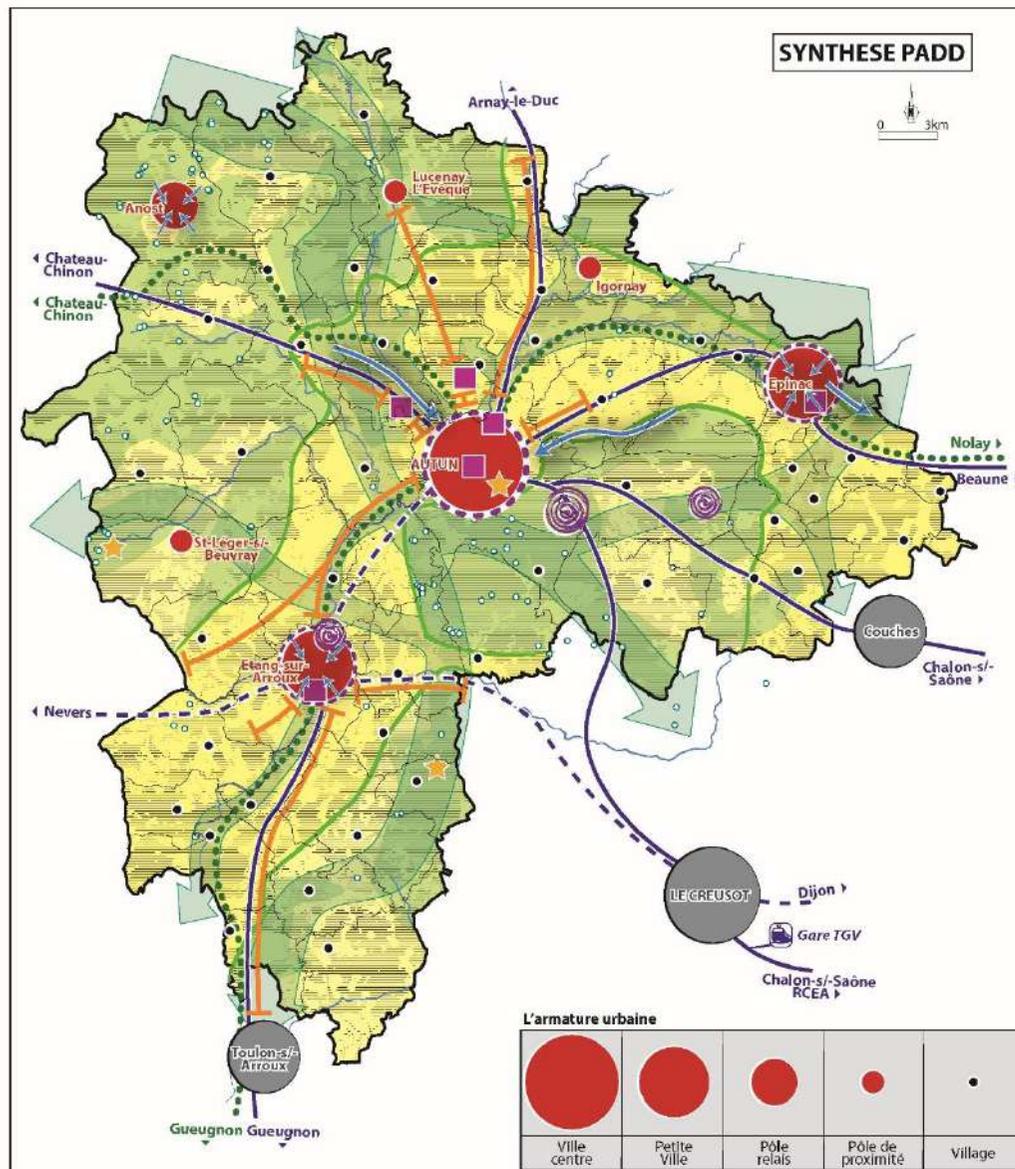
6. Optimiser l'aménagement numérique du territoire

Le développement des technologies de communication constitue un enjeu majeur pour le territoire, afin de répondre aux besoins des habitants et des entreprises, et de garantir l'attractivité à long terme pour l'accueil de nouveaux arrivants.

Les objectifs suivants sont définis afin d'améliorer la desserte numérique et GSM du territoire au cours des prochaines décennies, en cohérence avec le Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDAN) :

- La **desserte haut débit des principaux sites « prioritaires »** identifiés dans le SDAN à l'horizon 2017 : zones d'activités économiques d'Autun, d'Etang et d'Epinac, équipements structurants (collèges, lycées, hôpital, EHPADs, bibliothèques et médiathèques d'intérêt communautaire...), principaux sites touristiques. Il est fondamental pour le territoire que ces sites soient desservis de manière optimale pour garantir le bon fonctionnement des équipements et pour attirer des entreprises (ZAE).
- La **desserte haut débit de l'ensemble des villes et villages à l'horizon 2020, dans le cadre de la première tranche d'aménagements prévue à l'échelle départementale** (objectif du SDAN). Les hameaux devront également être desservis par le haut débit ; des points « relais » d'accès Internet pourront être développés dans les villages le cas échéant dans l'attente d'un déploiement numérique dans les hameaux. En outre, une attention particulière doit être portée à la desserte numérique des sièges d'exploitation agricole. Réciproquement, il est souhaité que la localisation des nouveaux sièges d'exploitation soit étudiée au regard des capacités de desserte numérique.
- **L'amélioration de la couverture GSM** sur le territoire, et la suppression progressive des zones blanches, avec une priorité sur les zones blanches concernées par la présence d'habitations ou de bâtiments d'activité.

Carte de Synthèse du PADD



AXE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE EN VALORISANT SES ATOUTS

Soutenir l'attractivité des principaux pôles économiques et commerciaux



Ville-centre et petites villes

- Proposer une offre foncière « de haut niveau » en ZAE, dans les polarités
- Protéger et mettre en valeur les sites touristiques et paysagers majeurs
- Ancrer le territoire dans le réseau régional d'itinérance touristique
- Valoriser les ressources forestières
- Valoriser les ressources agricoles
- Valoriser les ressources minières

AXE 2 : PRESERVER UN CADRE ENVIRONNEMENTAL, PAYSAGER ET URBAIN DE QUALITE

Préserver la charpente paysagère du territoire

- Massifs boisés et leurs lisières
 - Vallées bocagères
 - Ouvertures agricoles du Morvan et des collines autunoises
 - Protéger et mettre en valeur les sites touristiques et paysagers
 - Protéger les fenêtres paysagères sur les axes de découverte majeurs
 - Protéger les réservoirs de biodiversité
 - Préserver / restaurer la fonctionnalité des corridors écologiques
- Reconquérir les centralités urbaines et villageoises pour offrir un cadre de vie de qualité



Ensemble des communes du territoire

- Protéger les captages AEP
- Maitriser la consommation de foncier agricole

AXE 3 : REpondre AUX BESOINS DES HABITANTS EN LOGEMENTS ET SERVICES, EN S'APPUYANT SUR UNE ARMATURE URBAINE FONCTIONNELLE

Produire une offre de logements diversifiée et une offre de service de qualité en renforçant le rôle des polarités



Ville centre, petites villes, pôle relais et pôles de proximité

- Maintenir / renforcer des réseaux de transport en commun
- Développer le Transports à la demande

Carte réalisée par Soberco env. et Urbicand